

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 13

Economie et finances.

II. — SERVICES FINANCIERS

Rapporteur spécial : M. Paul PAULY.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 15) et in-8° 308.

Sénat : 53 (1970-1971).

Lois de finances. — Economie et Finances - Trésor - Impôts (Direction) - Douanes - Commerce - Institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.).

Mesdames, Messieurs,

Le budget des Services financiers pour 1971 s'élève au titre des dépenses ordinaires à 4.219 millions de francs, en augmentation de 429 millions, soit 11,3 % sur celui de 1970. Indiquons tout de suite que, pour plus du dixième, cette augmentation provient du transfert des crédits de la coopération technique (42,2 millions) inscrits, jusqu'à présent, au budget des Affaires étrangères.

En ce qui concerne les dépenses en capital, les autorisations de programme s'élèvent à 140,3 millions de francs, en augmentation de 33 % sur l'année précédente et les crédits de paiement à 143,5 millions de francs, en augmentation de 107 % sur le budget de 1970.

Le tableau ci-après donne la décomposition par titre et partie pour les dépenses ordinaires et par chapitre pour les dépenses en capital des crédits demandés.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1970.	CREDITS PREVUS POUR 1971			DIFFERENCES entre 1970 et 1971.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En francs.)			
Dépenses ordinaires.					
TITRE III. — Moyens des services.					
Première partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.....	2.710.255.837	2.984.434.000	+ 75.038.975	3.059.472.975	+ 349.217.138
Troisième partie. — Personnel en activité et en retraite. — Char- ges sociales.....	272.539.510	279.961.377	— 1.203.096	278.758.281	+ 6.218.771
Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des services...	683.468.044	692.742.703	+ 43.298.424	736.041.127	+ 52.573.083
Cinquième partie. — Travaux d'en- retien	6.614.100	6.614.100	+ 22.500	6.636.600	+ 22.500
Sixième partie. — Subventions de fonctionnement	15.127.450	15.589.767	+ 650.000	16.239.767	+ 1.112.317
Septième partie. — Dépenses di- verses	35.593.251	36.339.287	— 8.010.854	28.328.433	— 7.264.818
Totaux pour le titre III.....	3.723.598.192	4.015.681.234	+ 109.795.949	4.125.477.183	+ 401.878.991
TITRE IV. — Interventions publiques.					
Première partie. — Interventions politiques et administratives..	1.095.155	1.095.155	+ 44.235	1.139.390	+ 44.235
Deuxième partie. — Action inter- nationale	17.698.825	778.825	»	778.825	— 16.920.000
Troisième partie. — Action édu- cative et culturelle.....	364.570	364.570	»	364.570	»
Quatrième partie. — Action éco- nomique, encouragements et interventions	47.479.230	47.479.230	+ 44.690.600	92.169.830	+ 44.690.600
Sixième partie. — Action socia- le. — Assistance et solida- rité	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	»
Totaux pour le titre IV.....	66.637.780	49.717.780	+ 44.734.835	94.452.615	+ 27.814.835
Totaux pour les dépenses ordinaires	3.790.235.972	4.065.399.014	+ 154.530.784	4.219.929.798	+ 429.693.826
Dépenses en capital.					
TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat.					
Crédits de paiement.....	69.500.000	94.734.000	48.790.000	143.524.000	+ 74.024.000
Autorisations de programme....	105.800.000	»	140.340.000	140.340.000	+ 34.540.000

CHAPITRE PREMIER

LES MOYENS DES SERVICES

Les crédits du titre III. — Moyens des services, sont, dans le cadre des services votés, en augmentation de 292 millions de francs. La plus grande part des majorations constatées tient soit aux relèvements généraux des traitements, salaires et prestations sociales précédemment intervenus, soit à l'incidence en année pleine de mesures prises en faveur de certaines catégories d'agents de la fonction publique. Dans l'ensemble, cette augmentation de crédits n'appelle pas d'observation particulière.

Les mesures nouvelles du titre III s'élèvent au total à 109 millions. Votre rapporteur tient à souligner que, pour un département ministériel qui, comme celui des Finances, doit mettre en œuvre un important personnel, cette somme ne peut permettre — compte tenu de la nécessité de développer et de moderniser le matériel, notamment par la mise en place d'installations électroniques — qu'une augmentation réduite des effectifs. Or, les effectifs actuels sont dans l'ensemble insuffisants pour faire face aux tâches sans cesse accrues qui incombent aux services financiers. On constate, en effet, et ceci est tout à leur honneur, que les différents ministres qui se sont succédé rue de Rivoli depuis vingt ans ont voulu donner l'exemple d'une gestion extrêmement rigoureuse en matière de personnel. De tous les grands services publics, ce sont les services financiers qui ont vu malgré le développement considérable de leurs attributions leurs effectifs croître le moins rapidement. Le tableau ci-après est, à cet égard, particulièrement significatif même si l'on excepte le cas très particulier de l'Education nationale :

MINISTERES OU SERVICES	1950	1967	MAJORATION
Postes et télécommunications.....	196.584	296.954	51,06 %
Education nationale.....	256.906	595.159	131,65 %
Finances	130.457	154.475	18,41 %
Collectivités locales.....	368.000	700.400	90,33 %

Cette remarque préliminaire étant faite, nous procéderons maintenant à l'étude détaillée des mesures nouvelles prévues pour chacun des secteurs ou directions du Ministère.

I. — Administration centrale.

Les principales mesures nouvelles portent sur les points suivants :

— transformation de 50 emplois d'agent de bureau en emplois d'adjoint administratif. Cette mesure est destinée à faire face à l'augmentation régulière du nombre des tâches dévolues au Ministère de l'Economie et des Finances ainsi qu'à leur complexité croissante, qui exigent une amélioration de la qualité des agents chargés de l'exécution et de l'encadrement.

Il est en conséquence apparu nécessaire d'élever le niveau hiérarchique de certains emplois d'exécution. C'est pourquoi est proposée la transformation de 50 emplois d'agent de bureau (groupe II) en autant d'emplois d'adjoint administratif (groupe V) ;

— un renforcement du nombre des infirmières (+ 5) et des assistantes sociales (+ 8) pour faire face aux besoins nouveaux en matière médico-sociale, tant dans les départements les plus importants de province que dans les nouveaux départements de la région parisienne. Pour gager ces créations, il est proposé en contrepartie la suppression de treize emplois d'agent contractuel ;

— la création de deux emplois supplémentaires de traducteur pour faire face à l'accroissement des tâches dans ce domaine ;

— la création de cinq emplois d'ouvrier professionnel par suite de la mise en service des installations nouvelles suivantes : poste mobile de sonorisation et d'enregistrement utilisé dans les salles de commissions à l'occasion des conférences du Ministre ou d'autres réunions importantes, installation téléphonique (le central du Ministère, du type *Crossbar*, a été porté de 14 à 20 positions et de 2.600 à 4.000 lignes), équipements de climatisation ou de ventilation des ateliers de diazotypie et de lithographie, modification des systèmes de climatisation pour les salles où sont installés les ordinateurs ;

— l'ajustement des crédits affectés au paiement des dépenses à l'étranger, tant en personnel qu'en matériel, pour tenir compte de la hausse du coût de la vie dans certains pays ;

— une extension des installations électroniques de l'administration centrale ;

— l'augmentation de la subvention allouée à la Commission des opérations de bourse en raison de l'accroissement de ses dépenses de fonctionnement. Cet accroissement est dû pour l'essentiel à l'incidence sur les charges de personnel, des relèvements qui interviendront en 1971 dans la fonction publique, et, accessoirement, à la majoration des crédits destinés à permettre la réalisation d'études financières, la dotation inscrite au budget précédent s'étant avérée légèrement insuffisante ;

— un relèvement de 406.000 F de la subvention à la Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale, compte tenu des besoins de cet organisme ;

— l'attribution d'une subvention non renouvelable de 80.000 F à l'Association pour le développement de l'épargne-logement. Cette association, sans but lucratif, a été créée en 1966 en vue de renseigner et aider les professionnels des questions immobilières et les épargnants sur les possibilités ouverte par la loi du 10 juillet 1965 intituant le régime de l'épargne-logement.

Elle vise essentiellement à :

— familiariser le plus large public possible avec les mécanismes de l'épargne-logement et contribuer à assurer le service d'une information précise et objective ;

— susciter et développer contacts et échanges permanents avec les divers établissements intéressés : caisses d'épargne, banques, organismes financiers divers, constructeurs, etc. ;

— entretenir des rapports suivis avec les milieux officiels, en participant à une harmonieuse évolution de la législation grâce aux suggestions et aux propositions dont elle fait la synthèse, située où elle est au confluent des positions et des opinions les plus diverses.

A la suite de la publication à la fin de 1969 des textes portant création des plans d'épargne-logement, l'Association a décidé d'étendre et de renforcer son action en essayant de mettre en œuvre une publicité collective en faveur de l'épargne-logement, de devenir le porte-parole des usagers vis-à-vis des pouvoirs publics et de procéder à des études et des enquêtes destinées au perfectionnement de l'épargne-logement.

Aussi est-il apparu au Gouvernement que les activités de cet organisme présentaient un grand intérêt dans la mesure où elles secondaient l'action entreprise par l'Etat en faveur de la promotion de l'épargne, en assurant notamment une liaison permanente avec les usagers et une propagande judicieuse. C'est la raison pour laquelle il est envisagé de lui accorder une subvention en vue de permettre le développement de son action.

*
* *

II. — La Cour des comptes.

En ce qui concerne la Cour des Comptes, sont proposées les mesures ci-après :

— transformation de trois emplois de conseiller référendaire de deuxième classe en emplois de conseiller-maître. Cette transformation est motivée par la mise en œuvre à la Cour de nouvelles méthodes de vérification, qui comportent notamment la création d'équipes de magistrats, chargées soit d'une région, soit d'un secteur administratif, et animées par un conseiller-maître. Par ailleurs, cinq conseillers-maîtres ont été affectés à plein temps à la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques, en qualité de président de section et de rapporteur général. De même, le Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics fait de plus en plus appel à cette catégorie de magistrats pour effectuer des enquêtes importantes et difficiles, et pour diriger des équipes d'enquêteurs ;

— affectation à la Cour de cinq agents des services extérieurs du Trésor. Les personnels des services extérieurs du Trésor mis à la disposition de la Cour des Comptes sont utilisés en qualité d'auxiliaires de vérification. Ils assistent les magistrats dans le contrôle de certaines comptabilités, ou procèdent eux-mêmes à des vérifications sous l'autorité de ces derniers. En 1967, il avait été décidé que l'effectif de ces agents serait de 40, mais leur nombre n'est actuellement encore que de 28 ;

— transformation de six emplois de chef et de chef adjoint de secrétariat en emplois d'attaché d'administration ;

— attribution d'un crédit pour l'organisation de la réunion du Comité permanent des Cours des Comptes des six pays de la Communauté économique européenne ; ce Comité se réunit une fois par an, pendant trois années consécutives, dans l'un des pays membres ; après avoir siégé en Allemagne et en Belgique, cet organisme a décidé que la France serait chargée d'organiser les réunions de 1970 à 1972, la première devant avoir lieu à Paris en octobre 1971.

Ces congrès réunissent une quarantaine de délégués appartenant aux six pays membres de la Communauté. Leur organisation entraîne des frais d'interprétariat et de traduction simultanée, ainsi que des dépenses pour l'accueil des hautes personnalités étrangères.

*

* *

III. — Les services extérieurs du Trésor.

A. — LES TACHES ACTUELLES DES SERVICES EXTERIEURS DU TRÉSOR

Indiquons tout d'abord que le rôle des services extérieurs du Trésor n'a cessé de croître au cours des dernières années. En effet, leurs tâches traditionnelles, concernant les opérations comptables relatives tant au budget de l'Etat qu'à ceux des collectivités locales, ont connu, et connaissent encore, d'importants développements en raison de la multiplication de ces opérations.

La centralisation des recettes et des dépenses publiques constitue une mission fondamentale de la Direction de la Comptabilité publique. C'est la raison pour laquelle l'un des objets principaux du plan d'équipement conçu par cette Direction, tant à l'échelon local qu'à l'échelon central, est, précisément, d'accélérer cette centralisation.

Des résultats satisfaisants ont déjà été obtenus en ce qui concerne les recettes et les dépenses de l'Etat. Pour les collectivités locales et les établissements publics, les recettes et les dépenses posent des problèmes différents et d'importantes mesures sont en cours de réalisation ou d'étude. Nous en rappellerons schématiquement les principes pour mieux permettre d'apprécier l'ampleur du travail qui incombe dans le domaine de leurs attributions classiques aux services du Trésor.

a) *Recettes et dépenses de l'Etat.*

Les dépenses et les recettes de l'Etat sont exécutées ou centralisées par les comptables centralisateurs du Trésor (trésoriers-payeurs généraux, trésoriers principaux centralisateurs et receveurs particuliers des finances) qui les comptabilisent au moyen de machines électro-comptables à perforateur de bande.

Les bandes perforées contenant les informations comptables sont envoyées chaque vendredi au service électronique de la Direction de la Comptabilité publique.

Au moyen de ces informations, sont établies deux sortes de situations : les unes, de caractère statistique, sont destinées essentiellement à « informer » sur l'évolution des opérations relatives aux finances publiques, les autres, strictement comptables, sont établies en vue du contrôle des opérations.

Les situations de caractère statistique sont présentées en cours d'année selon une périodicité variable ; ce sont :

— la situation résumée des opérations du Trésor, qui est arrêtée au dernier jour de chaque mois — journée complémentaire comprise — et est constituée par une série de tableaux dont les lignes, au nombre de trois à quatre cents au total, correspondent tantôt à des groupes de comptes de la nomenclature comptable, tantôt à une ventilation des opérations imputées à certains d'entre eux (notamment la ventilation des dépenses par ministère). Cette situation est publiée au *Journal officiel* ;

— des situations mensuelles des dépenses et des recettes budgétaires qui sont publiées dans la revue « *Statistiques et études financières* » trois mois environ après la fin du mois concerné.

Les situations comptables sont, elles, établies en fin de gestion, et comprennent essentiellement le compte général de l'administration des Finances, qui comporte trois documents principaux :

— une balance générale des comptes de l'Etat, obtenue par synthèse des balances figurant dans les comptes de gestion des comptables principaux de l'Etat ;

— un développement des dépenses budgétaires ;

— un développement des recettes budgétaires.

b) *Recettes et dépenses des collectivités locales
et des établissements publics.*

Chaque collectivité ou établissement dispose d'un comptable qui effectue ou centralise, au jour le jour, les recettes et les dépenses de la collectivité ou de l'organisme. Ce comptable est :

— le trésorier-payeur général pour les départements et leurs établissements publics ;

— le receveur municipal pour les communes et leurs établissements publics ;

— un agent comptable spécial pour les établissements publics nationaux.

Annuellement, les comptables des collectivités et établissements publics établissent un compte de gestion ou un compte financier où sont regroupées toutes les recettes et dépenses de chaque collectivité ou établissement. Le compte de gestion est produit quelques mois après la fin de l'exercice (le 30 juin pour les départements, le 31 août pour les communes).

En cours d'exercice, les comptables remettent, en principe tous les semestres, aux ordonnateurs, les situations des recettes et des dépenses.

Sur le plan national, les dépenses et les recettes des collectivités locales et de leurs établissements publics font l'objet d'une centralisation statistique annuelle.

Cette centralisation est effectuée par la Direction de la Comptabilité publique à partir, soit des balances comptables individuelles (pour les villes les plus importantes et un grand nombre d'établissements publics), soit à partir de balances synthétiques provenant d'une précentralisation réalisée à l'échelon local.

Les procédés manuels appliqués jusqu'à présent pour réaliser cette centralisation expliquent, compte tenu du très grand nombre des collectivités et établissements publics locaux, le délai relativement long de la publication (environ deux ans). Mais des études et expériences en cours visent à obtenir, par l'utilisation des ensembles électroniques en service dans certaines trésoreries générales, une réduction très sensible de ce délai.

Il convient cependant d'observer que, d'une manière générale, par le jeu du compte de dépôt au Trésor des collectivités et établissements publics locaux, le solde global de leurs recettes et de leurs dépenses est traduit dans les documents comptables ou statistiques de l'État.

En ce qui concerne les établissements nationaux, leurs dépenses et leurs recettes ne font l'objet d'une centralisation et d'une publication que dans le cadre des comptes économiques de la Nation.

*
* * *

Le tableau ci-après qui retrace l'activité au cours des dernières années des services du Trésor est particulièrement significatif du développement constant des tâches qui leur incombent :

DESIGNATION	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
<i>Recouvrement.</i>								
Volume monétaire des recettes de l'Etat recouvrées par les services extérieurs du Trésor (en millions)	29.346	32.890	37.014	41.183	46.000	49.096	56.443	67.647
<i>Dépenses.</i>								
Volume monétaire des dépenses de l'Etat (en millions)	98.363	113.764	114.648	122.404	134.630	150.452	167.113	183.612
Nombre de marchés passés au nom de l'Etat	45.725	48.710	48.405	52.638	61.198	74.397	(a) 69.469	»
Nombre de traitements pris en charge suivant la procédure du paiement sans mandatement préalable	13.000	20.000	40.000	50.000	92.000	180.000	322.000	(b) 500.702
<i>Collectivités locales.</i>								
Volume monétaire des dépenses ordinaires payées pour le compte des collectivités locales (en millions)	15.874	18.680	21.657	23.538	25.984	28.733	(c)	
Volume monétaire des recettes ordinaires recouvrées pour le compte des collectivités locales (en millions)	16.675	19.476	22.198	24.227	26.732	29.515	(c)	
Nombre de marchés passés au nom des collectivités locales.	30.700	39.400	66.200	63.700	65.848	73.930	73.857	»

(a) Réduction résultant de la mise en œuvre des nouvelles mesures de concentration des achats (U. G. A. P.).

(b) Au 1^{er} juillet 1970. — Prise en charge par les centres électroniques : 620.000 traitements, 1.400.000 pensions, 6.500.000 articles de rôle.

(c) Centralisation des écritures non encore terminée.

Indépendamment de ces tâches traditionnelles, les services du Trésor ont à faire face à un certain nombre d'actions nouvelles dans le domaine économique régional, que nous nous bornerons simplement à énumérer :

— interventions des trésoriers-payeurs généraux comme conseillers des préfets de région concernant la rentabilité et les incidences financières des projets d'investissements publics effectués par les collectivités locales, ou même privés lorsqu'ils bénéficient d'une aide de l'Etat ;

— étude de diverses questions financières par les trésoriers-payeurs généraux dans le cadre de la préparation régionale du Plan.

Par ailleurs, les différentes mesures en cours d'application concernant la déconcentration du contrôle des dépenses engagées accroissent sur ce plan les tâches des trésoriers-payeurs généraux.

B. — LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Lors de l'examen du budget des Services financiers de 1969, le déficit en moyens de personnel des services extérieurs du Trésor avait déjà été signalé par votre Commission des Finances. Ce déficit, il faut le souligner, provient de l'accroissement des tâches confiées auxdits services, dont les deux missions essentielles sont le recouvrement de l'impôt direct et l'exécution du budget des collectivités locales.

Or, en ce qui concerne le recouvrement de l'impôt, les statistiques les plus récentes, celles de l'année 1967, font apparaître que le nombre des contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu a augmenté par rapport à l'année précédente de 4,3 % et celui des revenus imposés de 9,2 %.

Les dépenses de fonctionnement des communes ont augmenté de 9,5 % entre 1962 et 1966, les dépenses d'investissement de 15 %.

En outre, une part de plus en plus importante des dépenses des communes est assurée par les syndicats intercommunaux dont le nombre passe de 4.998 en 1962 à 8.825 en 1966 et dont la comptabilité est distincte de celle des communes qui y adhèrent.

Il faut encore citer, parmi les collectivités dont la comptabilité est tenue par les services du Trésor, les hôpitaux. Pour ceux-ci, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 13,4 % de 1962 à 1966. Et l'on pourrait faire des constatations analogues pour d'autres

organismes, tels les bureaux d'aide sociale, les caisses des écoles qui ont leur comptabilité tenue par les comptables directs du Trésor. Depuis 1966, une pratique constante des services dont il s'agit permet d'affirmer, sans risque de démenti, que la progression des charges s'est maintenue.

On ne peut dès lors s'étonner de l'écart croissant entre les tâches à accomplir et les moyens d'y faire face.

On ne peut être non plus surpris, malheureusement, de la dégradation continue du service rendu au public et à l'Etat résultant de cet état de choses, dégradation à laquelle il est nécessaire de mettre un terme.

Certes, la solution des difficultés ne réside qu'en partie dans un accroissement des effectifs des services extérieurs et la Direction de la Comptabilité publique a d'ores et déjà entrepris une réforme de ses structures et de ses méthodes.

A cet égard, le projet de budget pour 1971 contient un ensemble de mesures destinées à doter les services du Trésor des moyens leur permettant de remplir leur mission de façon satisfaisante, résultat qui, jusqu'ici, n'a pas été atteint depuis longtemps. Nous pensons qu'aucune d'elles ne peut être dissociée de son contexte sous peine de compromettre l'œuvre entreprise.

Les principales mesures nouvelles intéressant les services extérieurs du Trésor sont les suivantes :

— dans le cadre de la réforme de l'organisation des trésoreries générales, il est proposé la transformation de 2.137 emplois. L'augmentation continue, aggravée par une complexité accrue, des tâches confiées aux chefs de poste comptable du Trésor impose de mettre à leur disposition des adjoints d'une expérience et d'une qualification suffisantes pour assurer leur remplacement pendant les absences du comptable (tournées, contacts avec les municipalités) et permettre de décharger les agents de catégorie A de tâches qui, bien que qualifiées, peuvent être exécutées par des agents de catégorie B confirmés.

De même, il est proposé de transformer 350 emplois d'agents de recouvrement en emplois de contrôleur et chef de section en vue de disposer d'un personnel beaucoup plus qualifié :

— un renforcement des moyens électroniques, tant en personnel qu'en matériel. Ce renforcement est justifié par l'accroissement des tâches incombant aux centres électroniques de gestion

qui sont chargés notamment de la liquidation des rémunérations des fonctionnaires antérieurement assurée par chaque administration. A cet effet, sont prévues d'une part la création de 1.050 emplois nouveaux, d'autre part une dotation de 10 millions pour le matériel neuf ;

— un crédit de 1 million de francs est prévu pour faire face aux dépenses supplémentaires entraînées par la généralisation de l'acompte du 15 mai en matière de paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;

— un relèvement de 30 % de l'indemnité de responsabilité des comptables du Trésor.

*

* *

IV. — La Direction générale des Impôts.

Avant d'exposer les modifications budgétaires proposées pour la Direction générale des Impôts, il a paru souhaitable à votre rapporteur de donner une vue détaillée de l'activité de cette Direction au cours des douze mois écoulés. L'énoncé des tâches effectuées par le Service des Impôts permettra plus facilement de juger de l'opportunité des crédits demandés.

A. — ACTIVITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Au cours de la période considérée, la Direction générale des Impôts a entrepris l'étude, la préparation et l'application de réformes profondes ayant pour objet de simplifier la législation fiscale. Parmi ces réformes, signalons :

— la loi du 26 décembre 1969 fusionnant, pour les actes relatifs aux immeubles, d'une part les formalités de l'enregistrement et de la publicité foncière, d'autre part les taxes perçues distinctement à l'occasion de chacune d'elles ainsi que les décrets d'application ;

— les dispositions de la loi de finances rectificative pour 1969 concernant le régime fiscal des profits de construction ;

— la réforme du régime fiscal des alcools et autres boissons et diverses mesures de simplification intéressant la taxe sur la valeur ajoutée, les obligations des contribuables et les droits de faible montant ;

— la mise au point de mesures d'application diverses : procédure de remboursement du crédit non imputable de taxe sur la valeur ajoutée, abattement institué pour la perception des droits de mutation sur la part de tout héritier handicapé physique ou mental, modalités de versement des acomptes d'impôt sur les sociétés, harmonisation des dispositions relatives aux taxes parafiscales perçues comme en matière de taxe sur la valeur ajoutée, etc...

— la revision du Code du domaine de l'Etat de manière à mettre cet ouvrage en concordance avec les nombreuses dispositions intervenues ces dernières années ;

— la négociation de conventions pour éviter la double imposition des revenus ou d'avenants étendant l'avoir fiscal à certains pays.

Simultanément, la Direction générale des Impôts a collaboré avec les représentants des organisations professionnelles aux travaux des commissions consultatives suivantes :

— la commission chargée de présenter des propositions de simplifications en matière de taxe sur la valeur ajoutée, dont le rapport a abouti à la préparation de mesures concernant la fixation des taux de T.V.A. à partir des prix hors taxes, l'arrondissement des taux, la modification des limites de la franchise et de la décote, la création d'un régime d'imposition simplifié en matière de taxes sur le chiffre d'affaires et de bénéfices commerciaux s'insérant entre celui du forfait et du bénéfice réel ;

— la commission d'étude de la patente, qui a inventorié les moyens à court et à moyen terme en vue de remédier à une croissance excessive du poids de cette taxe et d'en atténuer les inégalités de charge et qui a déposé un important rapport ;

— la commission constituée de représentants des contribuables, des banques et des professionnels de la comptabilité, qui a mis au point un nouvel imprimé fiscal pour les déclarations souscrites par les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime du bénéfice réel.

B. — LES MESURES DE RÉORGANISATION

En ce qui concerne la réorganisation de ses structures, la Direction générale des Impôts a, au cours des années 1969 et 1970, procédé aux opérations suivantes :

— unification des attributions et mise en place définitive des directions régionales ;

— réorganisation des échelons de commandement spécialisés en matière de contrôle fiscal et d'activités domaniales ;

— mise en place des directions départementales des services fiscaux sur l'ensemble du territoire ;

— poursuite de la mise au point de la réforme de l'inspection principale des services ;

— installation des centres départementaux d'assiette dans lesquels sont regroupés un certain nombre de tâches antérieurement exécutées soit par les services de direction, soit par les services de base ;

— réorganisation des structures des services d'assiette et de contrôle par la mise en place des 272 inspections fusionnées d'assiette et de contrôle ;

— détermination des attributions et installation du nouveau réseau comptable ;

— mise au point d'un plan de revision des circonscriptions territoriales des conservations des hypothèques et commencement de son exécution effective ;

— redistribution des tâches de nature fiscale entre les recettes des impôts et les bureaux des hypothèques à la suite de la fusion des formalités d'enregistrement et d'inscription hypothécaire ;

— aménagement des bureaux du cadastre afin de rapprocher les circonscriptions et la documentation cadastrales de celles des conservations des hypothèques.

Ces réformes sont, en fait, considérables, et un exemple permettra d'en juger. En deux ans, ce sont plus de 25.000 agents qui auront changé d'attributions, de locaux, de supérieurs hiérarchiques ou de collaborateurs.

Ajoutons que différentes réformes ont été appliquées concernant les méthodes de travail :

— des procédures simplifiées ont été élaborées à l'occasion de la mise en place des centres départementaux d'assiette ;

— la mécanisation des tâches a été poursuivie, notamment dans les domaines suivants : mandatement des rémunérations de la totalité des agents de la Direction générale des Impôts ; exploitation des déclarations d'impôt sur le revenu des personnes physiques, des déclarations de chiffre d'affaires, des déclarations de locations verbales ; remboursement forfaitaire aux agriculteurs non assujettis à la T. V. A. ; constitution et mise à jour d'une documentation cadastrale des propriétés non bâties ; amorce de la révision des évaluations foncières des propriétés bâties ; travaux statistiques divers ;

— a été réalisée la fusion des extraits cadastraux présentés par les rédacteurs d'actes soumis à publicité foncière avec les extraits d'actes établis par l'administration lors de l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement.

Ajoutons qu'en matière de déconcentration la Direction générale des Impôts a participé activement à l'élaboration du décret du 28 août 1969 qui refond de manière complète le régime du contrôle des opérations immobilières de l'Etat et des collectivités publiques. L'administration joue un rôle particulièrement actif au sein des nouveaux organismes : en effet, le secrétariat de la Commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture a été confié à la Direction générale des Impôts, tandis que les directeurs régionaux et départementaux sont membres de droit des commissions régionales et départementales.

Enfin, l'année 1970 a vu le début effectif de la première révision quinquennale des évaluations foncières des propriétés bâties. Cette opération constitue, avec la première révision quinquennale des évaluations foncières des propriétés non bâties en 1963, le préalable et le support de la réforme de la fiscalité locale directe prévue par l'ordonnance du 7 janvier 1959. Elle doit permettre, après exploitation, de faire de la valeur locative cadastrale la base commune aux quatre taxes appelées à se substituer aux « quatre vieilles » actuellement en vigueur. Pour les contribuables,

cette opération se présente essentiellement comme un vaste recensement portant sur plus de 21 millions de locaux ou de propriétés, répartis comme suit :

— locaux d'habitation ou à usage professionnel . .	18.000.000
— locaux commerciaux	2.500.000
— locaux présentant une structure exceptionnelle.	300.000
— établissements industriels	300.000

Ce recensement des propriétés ne constitue que la première étape de travaux considérables qui s'échelonnent sur près de quatre années. Il conviendra en effet de procéder, dans chaque commune, à la classification et au classement des locaux, puis à l'établissement, pour chaque catégorie de la classification, du tarif d'évaluation. Ensuite, les agents auront à régler le contentieux éventuel, puis à déterminer la valeur locative cadastrale de chaque local et, enfin, à mettre à jour les documents du Service. Pour effectuer ces multiples travaux dans le minimum de temps, il sera fait un recours massif au traitement électronique de l'information, cependant que le déroulement des opérations fait l'objet d'une planification rigoureuse jusqu'à la fin de 1973 de manière que les nouvelles valeurs locatives cadastrales puissent être utilisées pour le calcul des cotisations dès 1974.

C. — LES CRÉDITS

Les principales mesures nouvelles intéressant la Direction générale des Impôts sont :

— en premier lieu, un renforcement des moyens mécanographiques et électroniques qui se traduit par la création de 280 emplois et par l'attribution de crédits supplémentaires de matériel s'élevant à 9.750.000 F ;

— par analogie avec la mesure prévue pour les services extérieurs du Trésor, un relèvement de 30 % de l'indemnité de responsabilité servie aux comptables de la Direction générale des Impôts ;

— enfin, dans le cadre de la réforme des structures des services fiscaux, d'une part une majoration des dotations en matériel, d'autre part des transformations d'emplois.

Les transformations proposées portent à la fois sur la création de 800 emplois de catégorie B, compensée par la suppression d'autant d'emplois d'agent de bureau, et sur la transformation de 1.200 emplois d'agent de bureau en 1.200 emplois de catégorie C.

La première de ces mesures constitue la poursuite de l'exécution du plan de renforcement des effectifs de la catégorie B qui a été établi, pour la période 1969-1972, afin de permettre la réalisation progressive de la réforme des structures des services fiscaux. La nouvelle organisation implique, en effet, une augmentation du nombre des agents de cette catégorie, étant donné qu'elle s'accompagne du transfert à la catégorie B d'importantes tâches précédemment dévolues aux fonctionnaires de catégorie A. Elle aboutit ainsi à une meilleure utilisation de la qualification des agents, et permet aux agents de la catégorie A de se consacrer à des travaux plus délicats, et notamment aux tâches du contrôle fiscal. Les emplois de catégorie B créés en 1971 serviront principalement à réaliser la mise en place d'une nouvelle tranche d'inspections fusionnées d'assiette et de contrôle.

La seconde mesure vise à mieux satisfaire les besoins de la Direction générale des Impôts en personnels d'exécution qualifiés. En effet, dans le cadre des structures réorganisées, les agents de catégorie B, compte tenu des nouvelles tâches qui leur incombent, doivent être assistés de collaborateurs spécialisés en nombre suffisant. A l'inverse, la réforme des méthodes et les progrès de la mécanisation tendent à réduire les besoins en agents d'exécution simple. Sans changer l'effectif global des personnels d'exécution, il est donc proposé d'accroître la proportion d'agents de la catégorie C par rapport à la catégorie D.

*

* *

Les mesures nouvelles qui viennent d'être énumérées paraissent très insuffisantes par rapport aux besoins, même les plus urgents :

— la poursuite de la mise en place des nouvelles structures, caractérisée par le regroupement des personnels dans des cellules de dimensions considérables, exigent des investissements immobiliers plus importants que ceux prévus au budget de 1971 ;

— les évaluations foncières préalables à la réforme de la fiscalité locale directe prévue par la loi du 2 février 1968 touchent environ 21.100.000 locaux. Elles sont confiées aux inspecteurs et contrôleurs des impôts, aux agents du cadastre aidés d'auxiliaires mal rémunérés. Pour faire face à ces travaux, les géomètres du cadastre sont contraints d'abandonner pendant plusieurs années la tournée de conservation du cadastre, ce qui nuit à la conservation et à la mise à jour des plans et des matrices intéressant les municipalités et les administrés. Compte tenu, d'autre part, de l'insuffisance en nombre du personnel, il est probable que les travaux ne seront pas terminés assez tôt pour être utilisés lors de la préparation des rôles de 1974 ;

— la progression des recettes fiscales, l'augmentation du nombre des redevables de l'impôt sur le revenu, les difficultés d'application de la taxe à la valeur ajoutée, les évaluations foncières, la fiscalisation des hypothèques accroissent dans de grandes proportions les tâches confiées aux agents de toutes catégories des services extérieurs de la Direction générale des Impôts. Or, les emplois nouveaux créés dans une catégorie sont gagés par des emplois supprimés dans une autre catégorie. D'autre part, il conviendrait, en particulier, de développer le recrutement de la catégorie C. Or, la transformation des emplois D en C ne correspond qu'aux trois cinquièmes des engagements pris par le Gouvernement ;

— aucun emploi nouveau de catégorie A n'est prévu au budget de 1971. Cela est regrettable : une législation et une réglementation complexes et touffues exigeraient à l'échelon des contrôles la présence de fonctionnaires d'encadrement d'un niveau élevé. Les inspecteurs et les contrôleurs ne sont pas en nombre suffisant pour recevoir les contribuables, instruire leurs réclamations et leur faciliter la compréhension d'un mécanisme compliqué. Dans les bureaux de contrôle, les redevables sont trop souvent reçus par des agents ne disposant ni de la formation professionnelle ni de l'autorité des inspecteurs chargés, en dernière analyse, des décisions à prendre. Il faut du temps et beaucoup de psychologie pour manier une fiscalité lourde et compliquée, pour « demander plus à l'impôt et moins au contribuable ».

Quoi qu'il en soit, le découragement gagne le personnel de toutes catégories chargé de l'assiette et du recouvrement des impôts.

V. — La Direction générale des Douanes.

Les crédits propres à la Direction générale des Douanes sont en augmentation de 16,7 millions. Cette augmentation est, à concurrence de 40 %, la conséquence de la prise en charge par cette direction des services douaniers en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Saint-Pierre et Miquelon.

D'une manière générale, la politique poursuivie par le Gouvernement au regard des Territoires d'Outre-Mer conduit à transférer progressivement aux ministères techniques compétents des attributions précédemment dévolues au Ministre chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer. L'intérêt est également apparu de transférer au Ministre de l'Economie et des Finances les services d'Etat des douanes en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Saint-Pierre et Miquelon. En effet, ces territoires tirent des recettes liquidées par le Service des Douanes, et qui constituent en réalité une fiscalité indirecte, la part la plus importante de leurs ressources. D'autre part, en raison du rapide accroissement des échanges provoqués par l'essor économique et touristique de certains territoires, les responsabilités des services des douanes ont sensiblement augmenté. Il a donc paru nécessaire que ces services soient soutenus par une administration centrale structurée, à même d'assurer dans de bonnes conditions la formation du personnel local, mettant en pratique des méthodes modernes de gestion et disposant de moyens adaptés. En raison de l'extension de la compétence de la Direction générale des Douanes aux territoires dont il s'agit, il est proposé de transférer au budget des Services financiers les dotations ouvertes jusqu'à présent à celui des Territoires d'Outre-Mer.

Par ailleurs, il apparaît que la situation des Douanes est particulièrement difficile en Nouvelle-Calédonie. Du fait du développement économique de ce territoire, de son expansion démographique et de l'élévation du niveau de vie de la population, les échanges extérieurs ont considérablement augmenté au cours des dernières années.

Pour y faire face, l'effectif du service, qui s'élève actuellement à 59 agents, est très nettement insuffisant. Cette insuffisance ne peut que faciliter la fraude, gêner le trafic aérien et maritime

et entraver le développement touristique. Pour y remédier il est demandé la création de quinze emplois nouveaux pour l'année 1971.

Pour le surplus, l'essentiel des majorations de crédits ressorti au renforcement de l'encadrement et à l'accroissement des moyens mécanographiques et d'informatique :

Le renforcement de l'encadrement. Ce renforcement vise à améliorer la direction des grands bureaux de douane proprement dits et la coordination des services.

Au niveau des bureaux de douane, la nécessité d'un renforcement de l'encadrement résulte en premier lieu de la progression constante et rapide du trafic de certaines recettes, notamment de celles installées à l'intérieur du territoire douanier sous la forme de centres régionaux de dédouanement. Il paraît donc nécessaire de placer à la tête de ces bureaux devenus importants des chefs locaux présentant les connaissances professionnelles et les qualités morales requises pour assurer un encadrement normal des agents dont ils ont la charge.

Parallèlement, l'implantation du service des Douanes sur l'ensemble du territoire, rendue indispensable aussi bien par l'évolution des structures du Marché commun que par la diversification des missions dévolues à la douane, a pour corollaire la nécessité de mettre en place au niveau de la région, et même de certains départements, des échelons de coordination et de commandement qui ne sont plus uniquement groupés à la frontière.

Ces tâches exigent à l'échelon départemental et régional la présence d'agents d'encadrement d'un niveau élevé, seuls susceptibles de les réaliser correctement.

L'administration des Douanes voit en outre s'accroître le nombre des missions qui lui sont confiées à l'occasion des concours qu'elle apporte à d'autres services publics, tels que la perception de la taxe sur les véhicules routiers, le contrôle de la T. V. A. à la circulation des marchandises, la surveillance des ports de plaisance et des aérodromes pour la lutte contre l'usage des stupéfiants, la participation à la détection de la piraterie aérienne dans les grands aéroports ouverts au trafic international. Toutes ces collaborations impliquent la nécessité de renforcer les missions de coordination et de liaison au niveau des agents d'encadrement.

Enfin, la poursuite de la fonctionnalisation de certains services, en raison de leur caractère spécifique, comme ceux chargés de la recherche de la fraude, de la documentation, de l'information statistique ou des écoles, augmente les besoins d'encadrement, puisque ces unités échappent à la tutelle des chefs de circonscription territorialement compétents.

En pratique, le renforcement doit être réalisé, à la fois par la transformation de 112 emplois de la catégorie A et par la création de 125 emplois de contrôleur divisionnaire gagés par la suppression de 65 emplois de catégorie A et de 60 emplois de catégorie B ;

— création de 100 emplois d'assistante des douanes gagée par la suppression de 100 emplois de préposé et matelot. Indiquons que les assistantes des douanes participent à la visite des voyageurs et de leurs bagages, elles peuvent recevoir les déclarations et opérer les contrôles. Elles sont en outre amenées à effectuer des tâches de secrétariat dans le service des brigades des douanes. Compte tenu de la situation des effectifs des corps masculins dans le service de surveillance, il est envisagé de donner progressivement aux assistantes les tâches de secrétariat, les agents masculins devant être par priorité affectés au service de surveillance. Par ailleurs, les assistantes ont prêté un très large concours à certaines opérations en fournissant aux assujettis les renseignements nécessaires et en recevant leurs déclarations ;

Le renforcement en matériel et en personnel des moyens de mécanographie et d'informatique. — Il est prévu la création de 32 emplois de programmeurs contractuels, de 2 emplois de moniteurs de perforation et de 31 emplois de perforeurs vérificateurs. Ces créations répondent à la nécessité de la mise en place des différents systèmes de mécanisation des services extérieurs.

Ces créations répondent à la nécessité de la mise en place des différents systèmes de mécanisation des services extérieurs.

En outre, l'accroissement des tâches de la Direction nationale des statistiques du commerce extérieur implique un renforcement du personnel chargé de la programmation et du personnel mécanographe. Il convient de remarquer que le nombre de déclarations de douane qui servent de base à l'établissement des statistiques du commerce extérieur a fortement augmenté au cours des dernières années.

*

* *

VI. — L'expansion économique à l'étranger.

Dans ce domaine, il convient de signaler :

— un renforcement des postes à l'étranger pour lequel est prévu un crédit supplémentaire de 3.150.000 F. Ce crédit est destiné à la rémunération, pour une durée limitée, d'agents contractuels de nationalité française, d'auxiliaires étrangers et de collaborateurs apportant leur concours à nos postes d'expansion économique à l'étranger, en fonction des besoins locaux. Il doit également permettre de renforcer les effectifs des postes dans les pays où notre implantation est insuffisante, et où paraissent devoir s'ouvrir des perspectives sérieuses de développement de nos exportations.

Un effort tout particulier est entrepris, notamment sur l'Amérique du Nord : ce marché est, en effet, le plus riche du monde, mais les produits français n'y sont pas assez connus ;

— l'avancement du personnel contractuel ou auxiliaire. La réglementation en vigueur prévoit que les agents contractuels des Services de l'expansion économique à l'étranger peuvent bénéficier d'augmentations de traitement d'un taux de 5 à 10 % lorsqu'ils ont accompli trois années de service dans le même poste depuis la dernière majoration. Ce délai peut être réduit à deux ans pour les deux premières majorations suivant leur affectation. Le régime a été étendu aux auxiliaires étrangers pour éviter de créer des disparités entre des agents associés aux mêmes travaux. Il est prévu qu'en 1971 environ 370 agents — 230 contractuels français et 140 auxiliaires étrangers — pourront obtenir des majorations de salaire en vertu de ces dispositions ;

— la création d'un poste d'attaché agricole à Bonn. Jusqu'à présent, existent seulement cinq postes d'attaché agricole à Bruxelles, La Haye, Rome, Madrid et Washington. Il est proposé de créer un nouvel emploi à Bonn. L'importance primordiale du marché allemand, notre premier client en la matière, justifie cette mesure, gagée au surplus, par la suppression de crédits au chapitre 31-84 : « Rémunération des concours contractuels et auxiliaires ».

*

* *

VII. — La Direction générale du Commerce intérieur et des Prix.

La mesure nouvelle la plus importante concerne un renforcement des effectifs de cette Direction générale par la création de 80 emplois des catégories B et C avec, en contrepartie, la suppression de 30 emplois de catégorie A.

A l'heure actuelle les personnels des services extérieurs de catégorie A de la Direction générale du commerce intérieur et des prix sont chargés de missions :

- de commandement ;
- d'encadrement ;
- d'enquêtes, vérifications et contrôles.

Les premières sont confiées :

— aux chefs de service interdépartemental qui assurent, d'une part, la direction de l'ensemble de leur département, d'autre part, les attributions qui leur incombent sur le plan régional ;

— aux directeurs départementaux et aux chefs de service départemental qui assurent la direction des services dans les départements importants pour les premiers et de moyenne ou de faible importance pour les seconds.

Les fonctions d'encadrement sont exercées par les directeurs départementaux adjoints, les inspecteurs principaux et les commissaires principaux qui sont placés à la tête soit du service d'enquêtes, ce qui est le cas dans la majeure partie des départements, soit de cellules d'enquêtes, dans les régions et les départements dont l'importance justifie une plus grande spécialisation par secteur d'activité (concurrence, commerce, industrie, produits alimentaires, services).

L'ensemble des personnels de cette catégorie, à l'exception du personnel de direction, participe à la troisième mission, mais il va de soi que les intéressés ne sont chargés que des enquêtes et des travaux les plus délicats. En particulier les directeurs adjoints et les inspecteurs principaux ne se voient réserver que les tâches présentant des difficultés spéciales.

Les personnels de catégorie B et C exercent des fonctions de même nature, mais qui se différencient par leur difficulté. Ils participent à tous les travaux qui entrent dans les attributions de la direction générale et assistent les agents de catégorie A dans la plupart de leurs missions. Ils sont plus particulièrement chargés du contrôle de la régularité des prix et de l'observation des mesures de publicité et des engagements contractuels, procèdent à des enquêtes d'information et participent aux investigations permettant l'élaboration de rapports d'ensemble sur l'évolution de la situation économique sectorielle ou générale. En outre, ils accomplissent dans les bureaux divers travaux, et plus particulièrement ceux qui nécessitent le dépouillement des résultats des enquêtes, l'établissement de statistiques et du fichier économique. Enfin, certains agents de catégorie B peuvent, dans les grands centres disposant d'un personnel d'exécution étoffé, assurer des fonctions d'encadrement.

Dans le domaine de la concurrence, les agents de la catégorie A doivent assumer dans sa presque totalité la charge du contrôle des ententes et des positions dominantes ; ils ont, de plus, un rôle prépondérant dans la recherche, la constatation et la répression des pratiques anticoncurrentielles telles que les discriminations et les refus de vente injustifiés ; il leur faut, en outre, veiller à la bonne application des règles posées par le législateur pour assurer la loyauté dans le commerce et, pour cela, se tenir en rapport constant tant avec les organisations de consommateurs qu'avec les responsables locaux des syndicats professionnels. Ces tâches ne peuvent que croître en importance dès lors que la concurrence se développe et revêt des formes plus agressives ; en raison de leurs difficultés particulières, elles ne peuvent être confiées qu'à des fonctionnaires dont les connaissances sont étendues et le jugement très sûr. Il est donc opportun que ces agents puissent être déchargés de tâches accessoires qui peuvent être assumées par des agents des catégories B ou C.

Tels sont les motifs qui justifient un renforcement des effectifs de ces catégories.

Les deux autres mesures les plus importantes concernent, d'une part, une augmentation de 250.000 F de la dotation pour frais de matériel et un relèvement, également de 250.000 F, de la subvention versée à l'Institut national de la consommation.

*

* *

VIII. — L'Institut national de la statistique et des études économiques.

Les crédits destinés à l'Institut national de la statistique sont en sensible augmentation (+ 15,6 millions).

Les principales mesures nouvelles envisagées portent sur :

— la poursuite de la mise en place du réseau d'informatique, qui se traduit par la création de 28 emplois d'analystes programmeurs et par une majoration des crédits de matériel de 5 millions environ ;

La création de 40 emplois de titulaires et de 45 emplois de contractuels en vue de renforcer les effectifs de l'Institut. Celui-ci a, en effet, à faire face à une demande croissante d'information concernant l'évolution économique.

— la mise en œuvre du recensement général de l'agriculture.

Ce recensement a été prescrit par le décret du 21 mai 1969 et répond également à une recommandation de l'Organisation des Nations Unies et à une directive des Communautés européennes. Il apparaît d'autant plus nécessaire que, depuis le précédent recensement, effectué en 1955, l'agriculture française s'est profondément transformée. Le recensement sera exécuté sur le terrain de septembre 1970 à avril 1971. Aux termes d'un protocole signé par le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Agriculture, la collecte de l'information auprès d'environ 1.600.000 exploitations agricoles, dont les structures (occupation du sol, cheptel, matériel, main-d'œuvre) seront analysées, appartient au Ministère de l'Agriculture. Pour mener ce travail à bien, environ 5.000 enquêteurs sont recrutés, formés et encadrés par ses services. L'I.N.S.E.E. a reçu la charge de procéder à la transformation des données sur support mécanographique. Ce travail, qui commencera dans le courant du mois d'octobre 1970 et doit se poursuivre jusqu'à la fin de 1971, nécessitera la perforation de plus de 20 millions de cartes. L'exploitation électronique sera réalisée sur les ordinateurs de l'I. N. S. E. E. Les premiers résultats définitifs du recensement seront produits en 1972.

CHAPITRE II

LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les interventions publiques dépendant du budget des Services financiers concernent des actions à la fois dans le domaine du commerce intérieur et en matière d'aide au commerce extérieur, et des concours à certains organismes.

I. — Le commerce intérieur.

Les actions prévues en matière de commerce intérieur portent sur l'encouragement aux recherches dans le domaine commercial, l'aide aux organisations de consommateurs, l'assistance technique au commerce et l'enseignement commercial.

A. — ENCOURAGEMENT AUX RECHERCHES DANS LE DOMAINE COMMERCIAL

Les crédits consacrés à l'encouragement de la recherche commerciale s'élèvent cette année à 1.200.000 F, en augmentation de 292.600 F sur ceux votés en 1970. Une part importante de ces crédits est attribuée au Centre de recherche et de prospective commerciales qui effectue différentes études sur les mécanismes commerciaux.

B. — AIDE AUX ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS

Rappelons que le crédit de 350.000 F ouvert en 1970 a été réparti de la façon suivante :

— *versement de subventions à diverses organisations :*

Association française pour l'information en économie familiale (A. F. I. E. F.).....	20.000 F.
Conférence nationale des associations populaires familiales (C. N. A. P. F.).....	30.000
Conférence nationale de la famille rurale (C. N. F. R.) .	10.000
Confédération syndicale des familles (C. S. F.).....	10.000
Fédération des familles de France.....	20.000
Laboratoire coopératif d'analyses et de recherches (I. C. A. R.).....	15.000
Organisation générale des consommateurs (O. R. G. E. C. O.).....	70.000
Union fédérale de la consommation.....	70.000
Union féminine civique et sociale (U. F. C. S.).....	40.000
	<hr/>
	285.000 F.

Cette aide est destinée notamment à permettre à ces organisations de mener à bien leurs activités dans les domaines suivants :

— information et éducation des consommateurs sur l'évolution quotidienne des ressources du marché, la nature des produits, leurs prix, leur réglementation et les conditions de leur emploi ;

— participation aux conseils consultatifs de l'économie dans lesquels sont invités à siéger des représentants des intérêts généraux des consommateurs ;

— établissement et dépouillement de questionnaires d'enquêtes auprès de leurs adhérents, à l'occasion notamment de la préparation de projets de textes réglementaires concernant les consommateurs ;

— tenue à jour des budgets de dépenses de famille selon la composition de la famille, son revenu, sa situation géographique.

— *financement des actions communes à plusieurs organisations :*

Le crédit restant de 65.000 F a été affecté en particulier au renouvellement du stage de formation des responsables locaux, notamment de ceux animant les unions régionales d'organisations de consommateurs.

C. — ASSISTANCE TECHNIQUE AU COMMERCE
ET ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

L'assistance technique est caractérisée par trois formes d'actions :

- formation des assistants techniques du commerce ;
- vulgarisation des techniques commerciales ;
- aide aux centres de productivité commerciale.

1° *Formation des assistants techniques.*

Depuis 1961, date de sa création, le Centre de formation des assistants techniques du commerce et consultants commerciaux remplit une double mission :

— formation annuelle d'environ 40 assistants commerciaux et de quelques assistants techniques de l'hôtellerie et de la restauration ;

— perfectionnement permanent des promotions anciennes.
352 assistants sont aujourd'hui en activité.

L'action des assistants s'exerce concurremment dans quatre directions différentes :

a) Le développement de l'information économique, qui doit être active, c'est-à-dire inciter au changement, élaborée et concrète, c'est-à-dire adaptée aux besoins des intéressés, constamment renouvelée et largement diffusée ;

b) Les interventions collectives ou individuelles au niveau :

— des entreprises : études, analyses et diagnostics, débouchant sur des conseils concernant la modernisation, l'organisation, la gestion et la direction des affaires, l'intégration des activités de l'entreprise dans le marché et dans le contexte économique sur les plans régional, national et international, la promotion et la participation active des hommes ;

— des agents économiques : perfectionnement des chefs d'entreprises et des cadres et techniciens qui n'ont pas reçu de formation préalable, dans les centres de perfectionnement commercial où ils abordent le premier stade de l'enseignement commercial ;

perfectionnement des agents d'exécution ; perfectionnement enfin de l'ensemble par la diffusion de connaissances de base sur les problèmes d'économie générale et d'économie d'entreprise, de fonctionnement des entreprises, de traitement de l'information.

Notons que les assistants jouent un rôle important dans l'organisation et l'animation du perfectionnement commercial en France ;

c) Le développement des actions de coopération sous la forme notamment de groupes d'échanges d'expériences ;

d) La participation aux études et recherches entreprises en vue d'une meilleure intégration des activités commerciales dans l'économie générale ou dans celles de la branche et de l'appareil commercial dans les structures urbaines ou dans l'aménagement du territoire.

2° *Vulgarisation des techniques modernes de distribution et aide aux centres de productivité commerciale.*

Cette action vise à mettre à la disposition des commerçants le maximum d'informations sur les structures de la distribution et sur l'évolution des techniques de gestion.

Plusieurs organismes se consacrent à cette tâche et particulièrement le Centre d'études du commerce et de la distribution, qui a été créé à cet effet par les Chambres de commerce et d'industrie, et qui est chargé de mettre à la disposition des commerçants des informations sur l'évolution des techniques et des méthodes de gestion commerciale et sur les structures de la distribution.

L'Etat a encouragé une quinzaine de *centres de productivité commerciale* en prenant en charge une partie appréciable du financement de leurs programmes, de sorte que les initiatives, peu nombreuses au départ, se sont multipliées et intéressent désormais la plupart des secteurs de la distribution.

Ces centres peuvent être classés en deux grandes catégories :

a) Les centres à caractère interprofessionnel, pour lesquels l'effort des pouvoirs publics est le plus important.

b) Les centres à caractère professionnel, qui réunissent les commerçants d'une même branche : Centre d'études de la confiserie, Institut national d'études commerciales horlogerie-bijouterie, Fédération nationale des détaillants en chaussures, Confédération de la boucherie française, Confédération nationale de la charcuterie, Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile, etc.

3. *Vulgarisation de l'enseignement de la gestion commerciale et développement d'écoles spécialisées.*

Le développement de l'enseignement de la gestion commerciale est sensible tant dans l'enseignement technique qu'au niveau de l'enseignement supérieur.

De nombreux établissements de l'Education nationale poursuivent des actions en ce sens : tel est le cas, en particulier, des sections de lycées techniques qui préparent au baccalauréat commercial et au brevet de technicien supérieur de la distribution, des instituts d'administration des entreprises fonctionnant auprès de certaines facultés de droit et sciences économiques et surtout des départements « techniques de commercialisation », d'une part, « administration des collectivités publiques et des entreprises », d'autre part, des instituts universitaires de technologie.

Cependant, cette évolution favorable de la formation initiale est encore loin de suffire aux exigences d'une mutation commerciale qui a été soudaine, qui connaît un rythme vigoureux et dont les conséquences n'avaient pas été prévues en temps utile sur le plan des qualifications professionnelles.

C'est pourquoi l'administration a accru en 1970 les efforts tendant à développer un enseignement professionnel adapté aux besoins concrets des entreprises. Elle s'est appuyée pour le faire sur des centres de productivité commerciale professionnels ou interprofessionnels, mais surtout sur les chambres de commerce.

Ces dernières ont poursuivi la création et le développement d'écoles spécialisées, récemment rebaptisées Instituts de promotion commerciale. Il s'agit de cycles longs et à temps plein de perfectionnement, au cours desquels l'accent est mis sur la gestion. Ils préparent des cadres moyens à l'exercice de responsabilités dans le commerce.

Vingt-deux établissements de ce type fonctionnent actuellement, dont deux ont été créés en 1970.

Enfin les efforts engagés au cours des années précédentes ont été poursuivis pour l'information et le perfectionnement des maîtres de l'enseignement technique commercial.

D. — SUBVENTION A LA FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GESTION DES ENTREPRISES

Créée en 1969 la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises n'assure que depuis peu de temps ses missions : développer les différents types d'enseignement de gestion, promouvoir le perfectionnement, puis l'éducation permanente dans ce domaine, enfin, susciter et coordonner les recherches sur les méthodes de gestion et leur enseignement.

L'enseignement de la gestion exige le développement ou la création de programmes et de structures susceptibles :

— de réaliser la formation de jeunes cadres de gestion pour les entreprises privées ou publiques comme pour l'administration ;

— de donner aux futurs cadres techniques, au cours de leur formation spécifique, les éléments indispensables d'enseignement de gestion ;

— d'apporter aux cadres déjà en place les moyens d'un perfectionnement assez avancé et profond pour, à la fois, maintenir le contact avec l'évolution des connaissances et orienter leur comportement et leur attitude vers le développement et la compétition ;

— d'assurer la formation de futurs professeurs capables de contribuer par leurs recherches et leurs conseils à une amélioration de la gestion, et partant de la rentabilité des entreprises.

Ceci ne sera possible que si la France dispose rapidement d'un corps professoral enseignant la gestion à temps plein. Il n'existe actuellement que quelques dizaines de ces professeurs et la première tâche que s'est donnée la Fondation est d'aider à la formation d'environ 700 professeurs de gestion d'ici 1975.

*

* *

II. — Les actions en matière de commerce extérieur.

A. — LA SITUATION ACTUELLE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Pour l'ensemble de l'année 1969, les résultats du commerce extérieur se sont établis comme suit (en millions de francs) :

	Hors zone franc	Zone franc	Toutes zones
Importations	81.061 (+ 31,5 %)	8.466 (+ 12,4 %)	89.527 (+ 29,5 %)
Exportations	68.623 (+ 25,7 %)	8.969 (+ 9,4 %)	77.592 (+ 23,5 %)
Solde	— 12.438 (— 7,01)	+ 503 (+ 0,71)	— 11.935 (— 6,30)
Taux de couverture ..	84,7 % (88,6 %)	105,9 % (109,5 %)	86,7 % (90,9 %)

NOTA. — Les chiffres entre parenthèses permettent la comparaison avec l'année précédente, soit en exprimant le pourcentage de variation, soit en rappelant la donnée brute de comparaison.

L'année 1969 s'est donc caractérisée par :

— une exceptionnelle accélération des échanges dans un climat de haute conjoncture internationale, ainsi que permet de le constater le tableau ci-après qui donne les pourcentages d'accélération des échanges (importations + exportations par rapport à importations + exportations de l'année précédente) :

1966/1965	1967/1966	1968/1967	1969/1968
+ 11,5 %	+ 4,6 %	+ 12,4 %	+ 26,8 %

— une dégradation de notre solde commercial qui s'est accentué dans des proportions inquiétantes.

Déficit commercial avec les pays hors zone franc.

1965	1967	1968	1969
(En millions de francs.)			
— 1.717	— 5.343	— 7.021	— 12.438

Mais cette situation globale ne rend pas compte du remarquable redressement opéré en fin d'année. Aussi est-il nécessaire de retracer sommairement les différentes phases qu'a traversées le commerce extérieur français en 1969 et au premier semestre de 1970.

1° Une détérioration rapide et croissante du solde commercial de janvier à juillet.

Durant cette période, nos ventes à l'étranger progressent régulièrement (+ 6,6 %) ; mais nos importations croissent anormalement (+ 19,2 %).

Ramené en termes F. O. B./F. O. B., c'est-à-dire en termes comparables, le déficit s'élève, pour les sept premiers mois de l'année, à 4,5 milliards de francs, soit plus du double de celui de l'ensemble de l'année 1968.

L'analyse des résultats par grandes catégories de produits fait ressortir une détérioration particulièrement préoccupante dans le secteur des produits finis : les échanges de produits agricoles sont en effet demeurés excédentaires en raison des bonnes récoltes et d'une certaine spéculation sur le blé (+ 1.643 millions de francs) ; le solde des échanges de matières premières et de demi-produits se détériore (— 3.499 millions de francs), mais cette évolution s'explique par la croissance très rapide de la production industrielle et la nécessité de reconstituer les stocks, demeurés à un niveau très bas depuis les événements de 1968. En revanche, le rythme anormalement élevé d'augmentation des importations de produits finis (+ 34 % pour les biens d'équipement et + 50 % pour les biens de consommation) entraîne une dégradation brutale du solde de ce secteur, accentuant ainsi une tendance déjà ancienne :

Evolution des échanges de produits finis hors zone franc.

	1965	1966	1967	1968	7 mois 1969
Solde (en millions de francs)	+ 2.428	+ 1.416	+ 764	— 1.308	— 2.270
Taux de couverture	113 %	107 %	104 %	95 %	89 %

Cette détérioration est particulièrement spectaculaire et inquiétante dans le domaine des biens de consommation où, pour la première fois, le solde de la balance, traditionnellement excédentaire, devient déficitaire au cours du second trimestre.

2° *Une période de flottement en août et septembre.*

Le changement de parité du franc et le freinage de la consommation intérieure ne pouvaient pas se traduire dans les résultats du commerce extérieur des mois d'août et de septembre, lesquels sont restés très médiocres, avec un taux de couverture hors zone franc de 78 et 80 %.

En effet, toute modification de la parité monétaire entraîne un flottement dans les ventes à l'étranger, provoquant un certain attentisme chez les acheteurs, qui espèrent une diminution des prix. En fait, la plupart des industriels français ont pu maintenir leurs prix à l'exportation et les ventes à l'étranger n'ont été freinées que par les limites des capacités physiques de production et la forte pression de la demande intérieure.

A l'inverse, la décélération des importations ne pouvait pas être immédiate (rigidité de la demande des produits agricoles et énergétiques ; délais de répercussion au niveau des opérateurs de la diminution de la consommation ; faiblesse des stocks et alimentation nécessaire de la consommation intermédiaire des entreprises, renchérie par la hausse mondiale des coûts des matières premières).

Toutefois, dès septembre, certains signes encourageants peuvent être enregistrés, notamment un ralentissement, faible mais significatif, des importations de biens de consommation.

3° *Le redressement observé à partir d'octobre n'a cessé de se confirmer au cours du premier semestre de 1970.*

Dès le mois d'octobre, le redressement de notre balance est général et atteste la rapide réponse de l'économie française à l'effort de stabilisation de la consommation intérieure et la compétitivité de nos prix sur les marchés étrangers. Les importations de produits finis plafonnent en effet au niveau atteint au troisième trimestre de telle sorte que le taux de couverture avec les pays hors zone franc s'établit, en valeurs corrigées des variations saisonnières, à 85 % en octobre, 92 % en novembre et 93 % en décembre contre 79 % en moyenne au cours du troisième trimestre.

Ce redressement s'est confirmé tout au long du premier semestre de 1970 et le taux de couverture corrigé des variations saisonnières avec les pays hors zone franc a évolué de la façon suivante :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
94,8	92,3	96,9	87	94,3	92

La chute du taux de couverture en avril s'explique essentiellement par une reprise technique de nos importations qui avaient anormalement fléchi le mois précédent, nos achats ayant par ailleurs été artificiellement gonflés au cours de ce mois par des importations exceptionnelles d'avions (Boeing 747).

Ce retour à l'équilibre du commerce extérieur est imputable à la forte progression de nos ventes à l'étranger qui, au premier semestre, ont augmenté de près de 41 % par rapport au premier semestre de 1969 tandis que nos importations, qui restaient importantes en raison d'une activité économique soutenue, progressaient moins rapidement (+ 29 %) marquant ainsi un mouvement inverse de celui qui avait été observé dans nos échanges depuis le second semestre de 1968.

De juillet 1968 à juillet 1969	}	Importations	+ 30 %.
		Exportations	+ 18 %.
D'août 1969 à juin 1970	}	Importations	+ 16 %.
		Exportations	+ 22 %.

Ce redressement est essentiellement dû à l'amélioration de notre balance de produits finis. Celle-ci qui n'avait en effet cessé de se dégrader depuis 1965 de façon de plus en plus accélérée, amorce pour la première fois, au cours du premier semestre 1970, un changement de tendance notable :

Solde des échanges hors zone franc de produits finis.
(En millions de francs.)

1965	1966	1967	1968	Premier sem. 1969	Premier sem. 1970
+ 2.428	+ 1.416	+ 764	- 1.308	- 2.180	+ 308

Malgré la bonne tenue de nos exportations de biens d'équipement (+ 35 %) et l'amélioration de la balance de ce secteur (81,1 % contre 77,7 % de taux de couverture), le solde négatif de cette dernière s'est légèrement aggravé. L'amélioration constatée est donc exclusivement imputable au remarquable rétablissement de la balance des biens de consommation, dont le taux de couverture passe de 99,4 % pour le premier semestre 1969 à 132,6 % pour les six premiers mois de 1970.

Le solde de ce secteur, traditionnellement excédentaire, qui était apparu pour la première fois déficitaire au premier semestre 1969, redevient normalement et largement positif.

Parmi les produits finis, l'automobile s'affirme comme secteur moteur de notre redressement : l'évolution détaillée des échanges hors zone franc de produits finis s'analyse en effet comme suit :

	PREMIER SEMESTRE 1969			PREMIER SEMESTRE 1970				
	Importation.	Exportation.	Solde.	Importation.		Exportation.		Solde.
				Valeur.	Evolution.	Valeur.	Evolution.	
Biens d'équipement :	9.604	7.467	— 2.137	12.433	+ 29,5	10.089	+ 23	— 2.344
Ouv. en métaux.....	799	492	— 307	984	+ 23,2	736	+ 49,6	— 248
Machines-outils.....	737	531	— 206	1.164	+ 57,9	612	+ 15,3	— 552
M. T. P. S.....	711	727	+ 16	888	+ 24,9	1.084	+ 49,1	+ 196
Matériel de précision.....	1.584	1.078	— 506	2.142	+ 35,2	1.478	+ 37,1	— 664
Aut. mach. mécan.....	2.406	1.855	— 551	2.861	+ 18,9	2.239	+ 20,7	— 622
Matériel électrique.....	2.070	1.542	— 528	2.705	+ 30,7	2.423	+ 57,1	— 282
Tracteurs.....	576	255	— 321	623	+ 8,2	356	+ 39,6	— 267
Avions et bateaux.....	721	987	+ 266	1.066	+ 47,9	1.161	+ 17,6	+ 95
Biens de consommation :	7.541	7.498	— 43	8.142	+ 8	10.794	+ 44	+ 2.652
Automobiles.....	2.580	3.334	+ 754	2.935	+ 13,8	5.279	+ 58	+ 2.344
Textiles et cuirs.....	2.270	2.359	+ 89	2.298	+ 1,2	3.145	+ 33,3	+ 847
Bois ouv. pap.....	1.357	552	— 805	1.435	+ 5,7	764	+ 36,4	— 671
Industries diverses.....	1.334	1.253	— 81	1.474	+ 10,5	1.606	+ 28,2	+ 132
Total produits finis...	17.145	14.965	— 2.180	20.575	+ 20	20.883	+ 39,5	+ 306

Ce tableau met en évidence trois faits :

1° L'effet de la politique gouvernementale visant à discipliner la consommation des ménages et à reporter sur les marchés extérieurs les surplus de production rendus compétitifs par la dévaluation.

En effet, alors que l'ensemble des importations de produits finis progresse, par rapport à la période correspondante de l'année précédente, de 20 %, les achats de biens de consommation n'augmentent que de 8 % ; inversement nos exportations de produits finis progressent de près de 40 % et parmi ces derniers les ventes de biens de consommation augmentent de + 44 % (à noter également, pour les biens d'équipement, la bonne tenue de nos

ventes de matériel électrique : 57,1 %, de M. T. P. S. : + 49,1 %, de matériel de précision : + 37,1 % et des autres machines mécaniques : + 20,7 %).

2° Le niveau élevé de la production industrielle, stimulée par une forte demande d'investissement, entraîne une progression très vive des importations de biens d'équipement : + 29,5 % (dont machines-outils : + 57,9 %). En fait c'est l'ensemble de la consommation intermédiaire des entreprises qui empêche le freinage de l'ensemble de nos importations, car la production exige un volume accru d'énergie, de matières premières et produits bruts, de demi-produits et de biens d'équipement, tandis que l'inflation mondiale a pour effet d'en renchérir le coût. Ce phénomène, observable pour toutes les importations de biens nécessaires à la consommation intermédiaire des entreprises, pèse très lourdement sur l'amélioration de notre balance commerciale, car la progression spectaculaire de nos ventes de biens d'équipement est plus que compensée par l'augmentation plus grande de nos achats de ce type de produits.

3° Le secteur automobile réalise à lui seul plus de 88 % du solde positif de la balance des biens de consommation ; il compense exactement le solde négatif de la balance des biens d'équipement : l'augmentation de nos ventes d'automobiles (+ 58 %) est responsable de 32,5 points dans la progression de nos ventes de biens de consommation (+ 44 %) soit environ les trois quarts, de 13 points dans celle de nos ventes de produits finis (+ 39,5 %), soit le tiers, et de presque 6 points dans celle de l'ensemble de nos exportations hors zone franc (+ 33,8 %).

Cette performance est certes exemplaire et contribue très fortement à l'amélioration de la structure de nos exportations, mais cette concentration sectorielle de nos ventes peut rendre l'ensemble de notre commerce extérieur vulnérable.

En définitive, ces résultats ont pu être obtenus grâce à la conjonction de trois facteurs : la déflation intérieure, le surcroît de compétitivité apporté par la dévaluation qui dans certains secteurs a permis un redémarrage des exportations et a en général apporté une salutaire reconstitution des marges bénéficiaires, et surtout l'existence d'une très forte demande extérieure qui a permis de réaliser rapidement le transfert souhaité de la demande interne vers la demande externe et a permis le maintien d'un niveau d'activité élevé malgré le ralentissement de la consommation intérieure.

4° *L'assainissement des échanges extérieurs.*

Au fur et à mesure que se précisait le redressement de nos échanges leur composition par produit marquait également une très sensible tendance à l'amélioration; la part des produits finis dans nos achats tendant à se stabiliser et enregistrant même une nette décroissance dans le cas des biens de consommation tandis que la place de ces mêmes produits dans nos ventes était au contraire en augmentation.

La structure de nos exportations s'améliore également, les demi-produits tenant une part très importante dans nos ventes en raison du fort niveau d'exportation de produits sidérurgiques consécutif aux tensions qui pesaient sur le marché international au cours des derniers mois. La part tenue par les biens d'équipement et surtout les biens de consommation est en forte progression.

Ainsi par rapport à l'année dernière nous importons relativement moins de produits agricoles et de produits finis tandis que nous vendons au contraire davantage de biens d'équipement et surtout de biens de consommation.

5° *L'évolution géographique de nos échanges est restée marquée par les tendances antérieures.*

La concentration de nos échanges commerciaux vers les pays de la Communauté économique européenne s'est poursuivie :

Structure de nos échanges commerciaux :
(en pourcentage).

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1 ^{er} semestre 1968.	1 ^{er} semestre 1969.	1 ^{er} semestre 1970.	1 ^{er} semestre 1968.	1 ^{er} semestre 1969.	1 ^{er} semestre 1970.
Communauté économique européenne	45,5	49	47,8	42,2	47,5	48,2
Dont :						
République fédérale d'Allemagne.	20,4	21,1	21,7	18,2	20,7	20,6
Italie	9,3	10,5	9	9	9,9	10,9
Pays-Bas	5,6	6,3	5,8	5	6	5,6
U. E. B. L.	10,2	11,1	11,3	10	10,9	11,1
A. E. L. E.	11,5	11,6	11,8	15,3	13,4	14
Dont :						
Grande-Bretagne	5,1	4,5	5,1	5	4,1	4
Suisse	2,5	3	2,8	5	4,4	4,8
Autres pays Europe	2,2	2	2,1	4,1	4	3,8
Pays de l'Est	2,8	2,8	2,5	5	4	4,3
Amérique du Nord	10,6	9,2	11	7	6,4	5,8
Dont U. S. A.	9,8	8,3	9,9	6,2	5	5
Moyen-Orient	5,4	4,1	3,8	1	1,5	1,5
Autres pays dev.	2,8	3	2,9	2,9	2,5	2,8
Autres pays hors zone franc	7,7	8	8,4	9,5	8,6	8,1
Zone franc	11,5	10,3	9,7	13	12,1	11,5
	100	100	100	100	100	100

Alors que la part de nos échanges avec les pays de la zone franc continue régulièrement de diminuer, que la part de notre commerce avec l'ensemble des pays hors communauté et zone franc est quasiment stationnaire avec, toutefois, une légère tendance à la diminution, notamment à l'exportation, le poids des pays de la Communauté devient toujours plus prépondérant.

Si, à l'importation, les difficultés italiennes et la hausse des prix aux Pays-Bas ont entraîné une légère diminution de la part de l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne, cette diminution est sans doute provisoire et, malgré la hausse des prix allemands, ou peut-être à cause d'elle (ce phénomène traduisant d'ailleurs la dépendance de notre économie à l'économie voisine), la part des livraisons de la République fédérale allemande s'est encore légèrement accrue.

A l'exportation, la part de la Communauté économique européenne a augmenté. Toutefois, il faut signaler que l'Italie devient un meilleur client (nos ventes y ont augmenté d'un semestre sur l'autre de 17,1 %), la part de l'Allemagne s'est stabilisée, malgré une excellente conjoncture : nos exportations vers ce pays n'ont en effet progressé que de + 32,1 %, alors qu'elles ont augmenté de + 34,8 % vers l'ensemble de la Communauté économique européenne.

Cette concentration masque l'effort méritoire mais encore trop isolé de quelques exportateurs qui cherchent à investir certains marchés lointains et qui, quelquefois, n'hésitent pas à s'y installer avec l'appui des Pouvoirs publics.

Il est en effet intéressant de noter la progression de nos ventes sur les différents marchés, sans oublier, bien sûr, la disproportion des bases de cette progression :

Evolution des exportations

du 1^{er} semestre 1970 par rapport au 1^{er} semestre 1969.

Afrique du Sud	+ 80 %
Finlande	+ 67,1 %
Italie	+ 47,1 %
Suisse	+ 44,4 %
Japon	+ 44 %
Pays de l'Est	+ 42,4 %
Autriche	+ 41,9 %
Danemark	+ 39,8 %
Union des Etats du Bénélux.....	+ 36,4 %
Portugal	+ 35,4 %
Norvège	+ 35 %

Mais surtout, le déficit commercial avec les pays de la Communauté économique européenne s'est sensiblement réduit :

Soldes commerciaux pour le 1^{er} semestre des années 1969 et 1970.

	1 ^{er} SEMESTRE 1969	1 ^{er} SEMESTRE 1970
	(En millions de francs.)	
<i>Communauté économique européenne</i>	— 3.724	— 1.485
Dont :		
République fédérale d'Allemagne.....	— 1.502	— 1.300
Italie	— 929	+ 639
Pays-Bas	— 486	— 210
U. E. B. L.	— 807	— 514
A. E. L. E.	— 26	+ 670
Autres pays d'Europe	+ 623	+ 741
Pays de l'Est	+ 280	+ 800
Amérique du Nord	— 1.654	— 2.979
Moyen-Orient	— 1.264	— 1.294
Autres pays développés	— 408	— 112
Autres pays hors zone franc	— 307	— 402
Ensemble hors zone franc	— 6.480	— 4.061
Ensemble zone franc	»	+ 528
Total	— 6.480	— 3.533

Ainsi, si l'économie française n'a pas profité, sur le marché américain, de l'amélioration de sa position commerciale, qu'aurait dû normalement entraîner la modification de la parité monétaire (1), elle a amélioré cette position sur l'ensemble des pays industrialisés (A. E. L. E., autres pays d'Europe, pays de l'Est, autres pays développés) et, surtout, elle a sensiblement diminué son déficit avec ses partenaires de la Communauté économique européenne.

Le solde négatif de notre commerce avec les pays de la Communauté économique européenne, qui représentait au premier semestre 1969 près de 60 % de l'ensemble de notre déficit commer-

(1) Il est vrai que le niveau des importations américaines de toute origine a plafonné au cours du 1^{er} semestre et que l'excédent commercial des U. S. A. s'est sensiblement accru au cours de cette période.

cial avec les pays étrangers, ne représentera plus que 36 % de notre déficit hors zone franc, lui-même réduit de 37,5 %. Alors qu'au premier semestre 1969 le déficit de la balance avec la Communauté économique européenne était supérieur à la somme des soldes commerciaux négatifs avec tous les pays dont notre balance était déficitaire (tous pays sauf « autres pays d'Europe » et « pays de l'Est »), au premier semestre 1970, le déficit avec la Communauté ne représente plus que le tiers environ de la somme des soldes négatifs (Amérique du Nord, Moyen-Orient, autres pays développés, autres pays hors zone franc). Vers les Pays-Bas et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, le déficit se trouve réduit de 36 %, ce qui signifie que l'amélioration relative de notre compétitivité est presque trois fois supérieure au taux de la dévaluation (par suite des hausses de prix intervenues dans ce pays). Le déficit avec l'Italie s'est transformé en excédent confortable, en raison, il est vrai des perturbations enregistrées par l'économie italienne. En revanche, le maintien d'un fort déficit avec l'Allemagne (diminution de seulement 13 %) demeure très préoccupant, compte tenu des effets cumulés des modifications inverses des parités monétaires. Il traduit l'état de dépendance de l'économie française vis-à-vis de l'économie allemande, qui nous oblige à acheter certains produits (biens d'équipement notamment), même lorsque les prix augmentent. En effet, d'un semestre sur l'autre, la valeur de nos exportations vers l'Allemagne a crû sensiblement (+ 32,1 %), mais celle de nos importations a également fortement progressé (+ 24,7 %).

En définitive, le rétablissement de notre équilibre commercial, consécutif à la politique menée depuis août 1969 et dont les premiers effets ont été perçus dès le quatrième trimestre 1969, a été exceptionnellement rapide.

Cependant, les remarquables résultats obtenus ne doivent pas masquer certains phénomènes préoccupants :

1° L'excessive concentration sectorielle de nos exportations de biens de consommation sur l'automobile, secteur fragile sur les marchés étrangers.

2° La place prépondérante de l'Allemagne comme partenaire commercial est un autre facteur de vulnérabilité : on savait déjà qu'une légère récession chez nos voisins avait des répercussions

fâcheuses sur notre économie. On apprend que lorsque l'Allemagne discipline difficilement ses prix, elle devient, chez nous, un excellent diffuseur d'inflation.

3° Enfin, l'équilibre commercial restauré est certes le fruit d'une politique adaptée et rigoureuse, mais qui s'est elle-même inscrite dans une conjoncture exceptionnellement favorable : la surconsommation antérieure des ménages en biens durables (automobiles, appareils électroménagers) a permis un tassement rapide de la demande interne de biens de consommation dès que la confiance dans la monnaie a été rétablie.

Le développement de nos ventes à l'étranger, rendu possible par la moindre consommation interne et stimulé par la dévaluation, résulte surtout du niveau exceptionnellement élevé de la demande étrangère. L'inflation généralisée entraîne une forte accélération des échanges et autorise nos exportateurs à pratiquer des prix rémunérateurs.

Dans ces conditions, il est préoccupant de constater que, malgré le rétablissement de notre compétitivité et le handicap qu'aurait dû entraîner pour les Allemands la réévaluation du deutschmark, la progression de nos ventes a été satisfaisante, mais inférieure à celle des exportations de nos principaux partenaires (sauf l'Italie et la Suisse). Dès lors, notre position relative sur les principaux marchés s'est, sauf exception (notamment l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, légèrement détériorée.

Le rétablissement de notre équilibre commercial demeure donc précaire et doit être confirmé ; les perspectives pour les six prochains mois sont bonnes compte tenu d'une demande étrangère toujours vive, notamment dans les pays de la Communauté et qui fléchira sans doute beaucoup moins que prévu au début de l'année (les carnets de commandes étrangères restent très bien garnis). En outre, alors que les tensions pesant sur l'appareil productif et sur les coûts restent toujours très fortes chez nos partenaires, les exportateurs français devraient pouvoir saisir les opportunités offertes en raison de la compétitivité de leurs prix et de l'assouplissement de leurs capacités de production. Sur l'année entière, le taux de couverture de nos échanges devrait se fixer à 94 % et marquer ainsi un léger suréquilibre de la balance commerciale.

*

*

*

B. — L'AIDE AU COMMERCE EXTÉRIEUR

L'aide au commerce extérieur est retracée dans deux chapitres :

- participation de la France à diverses expositions internationales ;
- subventions pour l'expansion économique à l'étranger.

a) *Participation de la France à diverses expositions internationales*
(Chap. 42-80).

Les crédits prévus à ce titre s'élèvent à 778.825 F en diminution de près de 17 millions de francs sur ceux ouverts en 1970. Cette diminution correspond à la non-reconduction des dotations ouvertes en 1970 au titre de la participation de la France à l'exposition d'Osaka.

b) *Subvention pour l'expansion économique à l'étranger*
(chap. 44-84).

Les crédits prévus s'élèvent pour 1971 à 39.579.830 F, se décomposant comme suit :

	1970	1971	DIFFERENCE
		(En francs.)	
Bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles	96.638	104.638	+ 8.000
Bureau international des expositions..	30.000	30.000	»
Foires à l'étranger	9.287.500	10.487.500	+ 1.200.000
Organismes d'expansion économique à l'étranger	781.920	781.920	»
Centre national du commerce extérieur.	27.933.372	27.933.372	»
Soutien en faveur de l'exportation aux expositions et salons spécialisés organisés en France	242.400	242.400	»
Total	38.371.830	39.579.830	+ 1.208.000

Les deux seules dotations importantes concernent, d'une part, les foires à l'étranger, d'autre part, le Centre national du commerce extérieur.

1. *Les foires à l'étranger :*

Les crédits prévus au titre du Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger sont en augmentation de 1.200.000 F, pour permettre un développement des activités de cet organisme. On trouvera ci-après, en annexe (Annexe I), le programme du Comité pour 1970.

2. *Le Centre national du commerce extérieur :*

Les crédits prévus au titre de la subvention au Centre national du commerce extérieur s'élèvent à 27.933.372 F, sans changement par rapport à 1970. On trouvera ci-après, en annexe, le compte rendu de l'activité du Centre national du commerce extérieur entre le 1^{er} juillet 1969 et le 30 juin 1970 ainsi que le programme d'action prévu pour 1971. Cet organisme, qui joue un rôle important dans le développement de notre commerce extérieur, est, en général, assez mal connu. Aussi, nous a-t-il paru intéressant de publier ce document (Annexe II).

*

* *

C. — LA COOPÉRATION TECHNIQUE

Les crédits prévus à ce titre sont destinés à notre action de coopération dans tous les domaines techniques, industriels et économiques à l'égard des pays étrangers en voie de développement, à l'exception des Etats africains et malgache d'expression française, des trois pays d'Afrique du Nord, ainsi que du Laos, du Cambodge et du Viet-Nam du Sud, pour lesquels l'aide française est administrée par d'autres départements ministériels.

Jusqu'ici les crédits de la coopération technique étaient répartis entre le budget des Services financiers et celui des Affaires étrangères ; figuraient, en effet, à ce dernier budget les dotations

concernant la coopération à caractère économique et industriel, dotations qui étaient transférées aux Services financiers en début d'année. Il est proposé, pour l'avenir, d'inscrire la totalité des crédits au présent budget. En effet, depuis qu'elle s'est substituée à la notion d'assistance technique, celle de coopération technique a connu elle-même une sensible évolution. Une nette tendance s'est dégagée chez tous les partenaires prestataires aussi bien que bénéficiaires, pour que les échanges d'information d'ingénieurs, d'experts, de procédés technologiques se résolvent en création de nouveaux courants commerciaux ou en développement de ceux existants.

Les pays en voie de développement, quel que soit le niveau qu'ils ont atteint, insistent de plus en plus sur la priorité qu'ils souhaitent voir donner aux formes de coopération économique et industrielle.

Il est donc nécessaire de rapprocher les décisions en matière d'orientation de la coopération économique et industrielle de la politique du crédit à l'élaboration de laquelle le Ministère de l'Economie et des Finances prend une part importante.

*

* *

III. — Les subventions diverses.

Versements d'indemnités

au titre de la suppression de débits de boissons (chap. 44-42).

Rappelons que l'article L. 49-1, paragraphe 1^{er}, du Code des débits de boissons et de lutte contre l'alcoolisme a supprimé les débits de boissons à consommer sur place situés dans les zones dites surprotégées dont la délimitation incombe aux préfets. Toutefois, la faculté a été laissée aux exploitants de continuer leur exploitation jusqu'à leur décès ou celui de leur conjoint survivant.

L'article L. 49-2 du même code prévoit que les exploitants des établissements ainsi supprimés doivent être indemnisés comme en matière d'expropriation d'utilité publique.

L'indemnisation peut être sollicitée soit par l'exploitant ou son conjoint survivant à tout moment, soit par les ayants droit de l'un ou de l'autre dans un délai de six mois à compter de la date du décès de l'exploitant légal.

Les crédits inscrits au présent chapitre sont destinés au financement de ces indemnités. Il est proposé de reconduire la dotation de 2,7 millions de francs ouverte en 1970.

Subventions à divers instituts de statistiques (chap. 43-80).

Le crédit prévu pour 1971 s'élève à 364.570 F sans changement par rapport au précédent exercice.

La répartition des crédits entre les différents organismes intéressés est la suivante :

	1970	1971			Différence
		Services votés	Mesures nouvelles	Total	
		(En francs.)			
Office permanent de l'Institut international de statistique....	4.460	4.460	»	4.460	»
Institut de statistique de l'Université de Paris	4.430	4.430	»	4.430	»
Institut de science économique appliquée de Paris.....	190.000	190.000	+ 48.580	238.580	+ 48.580
Institut de science économique appliquée de Londres.....	48.580	48.580	— 48.580	»	— 48.580
Association française de recherches et d'études de statistiques commerciales et Institut français du libre service et des techniques modernes de distribution.	67.100	67.100	»	67.100	»
Centre de recherche économique sur l'épargne	50.000	50.000	»	50.000	»
	364.570	364.570	»	364.570	»

*La Conférence internationale des contrôles d'assurances
des Etats africains, français et malgache (chap. 41-01).*

La Conférence internationale des contrôles d'assurances des Etats africains, français et malgache (C. I. C. A.) a été instituée par l'article 13 de la Convention de coopération signée à Paris le 27 juillet 1962 par les représentants des Etats suivants : République fédérale du Cameroun, République centrafricaine, République populaire du Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, République française, Gabon, Haute-Volta, République islamique de Mauritanie, République malgache, Niger, Sénégal et Tchad. Au cours de la 15^e session de cette organisation qui s'est tenue à Niamey en avril 1968, la République du Togo a adhéré à ladite conférence.

L'Assemblée générale de la Conférence, qui s'est tenue à Nouakchott (République islamique de Mauritanie) en avril 1970 a adopté le budget définitif de cette organisation pour l'exercice 1971.

L'augmentation du montant total de ce budget arrêté à la somme de 1.238.070 F résulte essentiellement de l'importance des frais supplémentaires représentés par la tenue en avril 1971 d'une session ordinaire à Madagascar au lieu d'une session dans un Etat africain.

Une partie des dépenses afférentes au fonctionnement de la Conférence, soit 81.329 F, est prélevée sur les réserves de cet organisme qui, à la suite d'une décision de l'Assemblée générale tenue en décembre 1969, ont été plafonnées à 60 % du budget de l'exercice auquel elles se rapportent. La contribution des Etats membres est donc ramenée à 1.156.741 F.

La République française se trouve engagée, en vertu des dispositions de la Convention de coopération du 27 juillet 1962 qu'elle a ratifiée, à verser au titre de sa contribution au budget de la Conférence de 1971 une part égale à 98,5 % des dépenses recouvrables de cet organisme. Cette contribution, arrêtée à la somme de 1.139.390 F, se trouve donc en augmentation de 44.235 F par rapport au montant voté au précédent budget.

CHAPITRE III

LES DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital des services financiers relèvent de trois chapitres différents.

a) Service de l'expansion économique à l'étranger.

(Chap. 57-10.)

Les autorisations de programme demandées s'élèvent à 990.000 F, sans changement par rapport à 1970, et les crédits de paiement à 524.000 F, en augmentation de 24.000 F par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations sont destinées à l'acquisition de logements de fonction pour les conseillers et attachés commerciaux à l'étranger.

b) Equipement des services financiers.

(Chap. 57-90.)

Les dotations prévues pour 1971 sont en forte augmentation sur celles ouvertes au précédent budget.

Les autorisations de programme s'élèvent, en effet, à 112.450.000 F contre 71.870.000 F pour 1970 et les crédits de paiement à 115 millions de francs contre 39 millions seulement pour le précédent budget.

Ces dotations sont destinées à faire face à de nombreuses opérations d'acquisition ou de travaux immobiliers intéressant principalement les services du Trésor et la Direction générale des Impôts.

c) Travaux d'équipement du cadastre.

(Chap. 57-92.)

Les autorisations de programme prévues à ce titre s'élèvent à 26,9 millions de francs contre 32,9 millions au budget de 1970 et les crédits de paiement à 28 millions de francs contre 30 millions de francs.

MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE

Lors du débat en première lecture, l'Assemblée Nationale a apporté au projet de budget des Services financiers deux modifications.

D'une part, sur proposition de sa Commission des Finances, l'Assemblée Nationale a voté un amendement supprimant les mesures nouvelles (+ 44.235 F) prévues au chapitre 41-01 « Contribution de la France aux frais de fonctionnement de la Conférence internationale des contrôles d'assurances des Etats africains, français et malgache », estimant les dépenses de cet organisme exagérées.

D'autre part, l'Assemblée a voté un second amendement présenté par la Commission de la Production et des Echanges et soutenu par la Commission des Finances, supprimant les mesures nouvelles (+ 292.600 F) prévues au chapitre 44-80 au titre de l'encouragement aux recherches dans le domaine commercial.

Votre Commission des Finances ne vous propose pas le rétablissement de ces crédits.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des Services financiers pour 1971.

ANNEXES



ANNEXE I

PROGRAMME DU COMITE PERMANENT DES FOIRES ET MANIFESTATIONS ECONOMIQUES A L'ETRANGER POUR 1970

I. — Participations collectives à des foires internationales générales.

- AF — Johannesburg (Afrique du Sud) : Rand Easter Show (Foire internationale de printemps), 24 mars-6 avril.
- AF — Budapest (Hongrie) : Foire internationale, 22 mai-1^{er} juin.
- AF — Tel Aviv (Israël) : Foire internationale, 25 mai-9 juin.
 - Poznan (Pologne) : Foire internationale, 14-23 juin.
 - Alger (Algérie) : Foire internationale, 11-27 septembre.
- AF — Bucarest (Roumanie) : Foire internationale, 13-24 octobre.
 - Bagdad (Irak) : Foire internationale, octobre.
- AF — San Salvador (Salvador) : Foire internationale, 8-29 novembre.
 - Tripoli (Libye) : Foire internationale, date indéterminée.

II. — Stands d'information dans des foires internationales générales.

- Utrecht (Pays-Bas) : Foire royale néerlandaise, 1^{er}-6 mars (**).
- Leipzig (Allemagne de l'Est) : Foire internationale de printemps, 1^{er}-10 mars.
- Milan (Italie) : Foire internationale, 14-25 avril.
- Bruxelles (Belgique) : Foire internationale, 15-26 avril (**).
- Hanovre (Allemagne fédérale) : Foire internationale, 25 avril-3 mai.
- Luxembourg (Luxembourg) : Foire internationale, 28 mai-7 juin (**).
- Lisbonne (Portugal) : Foire internationale, 9-23 juin.
- Bogota (Colombie) : Foire internationale, 10-26 juillet (**).
- Leipzig (Allemagne de l'Est) : Foire internationale d'automne, 30 août-6 septembre.
- Brno (Tchécoslovaquie) : Foire internationale, 7-17 septembre.
- AF — Helsinki (Finlande) : Foire internationale 17-27 septembre (**).

AF = Manifestations bénéficiant de la procédure « Assurance-Foire ».

(**) Stands d'information « élargis » à une présentation de produits.

III. — Participations collectives à des manifestations spécialisées internationales.

- AF — Atlantic City (Etats-Unis) : Salon de la cristallerie et de la porcelaine, 4-8 janvier.
— Londres (Grande-Bretagne) : Salon nautique, 7-17 janvier.
- AF — Houston (Etats-Unis) : Home Builders Show (Salon de la construction), 18-22 janvier.
— Cologne (Allemagne fédérale) : Salon du meuble, 20-25 janvier.
- AF — Los Angeles (Etats-Unis) : Salon nautique de la Californie du Sud, 23 janvier-1^{er} février.
- AF — Montréal (Canada) : Salon du jouet, 22-27 février.
— Barcelone (Espagne) : Graphispac (Salon des matériels d'imprimerie et d'arts graphiques et des matériels d'emballages), 13-22 mars.
— Munich (Allemagne fédérale) : Foire de l'artisanat et des métiers, 14-22 mars.
— Saragosse (Espagne) : Salon de la machine agricole, 4-12 avril.
— Londres (Grande-Bretagne) : « A. S. E. E. » Salon des matériels électriques, 8-15 avril.
- AF — Tokyo (Japon) : Salon des matériels électroniques, 10-20 avril.
- AF — New York (Etats-Unis) : « S. I. A. Show » Exposition des industries du ski, 19 avril.
- AF — New York (Etats-Unis) : Salon de la maroquinerie, 12-14 mai.
— Athènes (Grèce) : Posidonia - Salon de la marine, 1^{er}-7 juin.
- AF — Moscou (U. R. S. S.) : « Inlegmash » Exposition de l'équipement des industries légères, 2-16 juin.
— Londres (Grande-Bretagne) : Ships'Gear Exhibition (salon des équipements de navires), 13-17 juillet.
- AF — New York (Etats-Unis) : Salon de la bijouterie, 26-29 juillet.
- AF — New York (Etats-Unis) : Salon du cadeau, 16-21 août.
— Wels (Autriche) : Foire de l'agriculture, 28 août-6 septembre.
- AF — Moscou (U. R. S. S.) : « Khimya 70 », Exposition des industries chimiques, 10-24 septembre.
- AF — Johannesburg (Afrique du Sud) : « Electra », Salon des industries électrique, électronique et nucléaire, 14-19 septembre.
- AF — Montréal (Canada) : Salon du cuir et de la chaussure, 27-29 septembre.
— Milan (Italie) : « Macef » (Salon des articles de ménage, cristallerie, céramique, quincaillerie et petit outillage), 4-8 septembre.
- AF — Detroit (Etats-Unis) : Marine Trade Exhibit (Salon nautique), 18-21 septembre.
- AF — New York (Etats-Unis) : Salon de la quincaillerie, 12-15 octobre.
- AF — Cleveland (Etats-Unis) : Materials engineering exposition, 19-23 octobre.
- AF — Louisville (Etats-Unis) : Exposition de la construction industrialisée, 3-6 novembre.

IV. — Expositions et présentations françaises spécialisées.

- AF — New York (Etats-Unis) : Présentation de prêt-à-porter féminin, 19-27 avril.
- AF — Belgrade (Yougoslavie) : Semaine technique française, 22-30 juin.
- AF — Buenos Aires (Argentine) : Exposition technique française, 14-25 octobre.
— Bruxelles (Belgique) : Présentation d'horlogerie à la Chambre de commerce française, date indéterminée.
- AF — Djeddah (Arabie Saoudite) : Exposition de biens de consommation, date indéterminée.
- AF — Tokyo (Japon) : Centre français d'expositions : toute l'année.

V. — Semaines commerciales et promotions de ventes françaises.

- Sarrebruck et autres villes de Sarre (Allemagne fédérale) : Semaine française, 24 avril-3 mai.
 - Sydney (Australie) : Promotion dans les magasins « David Jones », 11-26 mai.
 - Lubeck et Wolfsburg (Allemagne fédérale) : Promotion dans les magasins August Haerder, 21 mai-3 juin et 8-20 juin.
 - Cleveland (Etats-Unis) : Promotion dans les magasins Higbee, 28 septembre-3 octobre.
 - Tokyo (Japon) : Promotion dans les magasins « Mitsukoshi », 6-18 octobre.
 - Denver (Etats-Unis) : May D and F, 31 octobre.
 - Berne et autres villes (Suisse) : Promotion d'articles de sports, 10-20 octobre.
 - Diverses villes d'Allemagne fédérale : Promotion des arts de la table, octobre.
 - Sydney, Melbourne, Brisbane (Australie) : Promotion dans les magasins Prouds, août-octobre-novembre.
 - Diverses villes d'Allemagne fédérale : Promotion de meubles, octobre.
-

ANNEXE II

LE CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTERIEUR

L'activité des services du Centre national du commerce extérieur du 1^{er} juillet 1969 au 30 juin 1970 et le programme pour 1971 sont décrits dans le présent compte rendu sous sept rubriques qui correspondent chacune aux principaux secteurs d'intervention de l'établissement :

- recherche économique ;
- information commerciale et administrative ;
- informations et animation agricoles ;
- programmes et opérations ;
- information générale sur la France et sur l'étranger ;
- action régionale ;
- promotion du secteur tertiaire (transports et services auxiliaires).

Il convient en outre de rappeler que le C. N. C. E. participe très étroitement à l'orientation de divers organismes d'expansion économique : Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger, Moniteur du commerce international (M. O. C. I. - Sedec), Comités Franc dollar, Franc sterling, Franc Europe de l'Est, Franc Extrême-Orient, chambres de commerce françaises à l'étranger et Société pour la propagande en faveur de l'exportation des produits agricoles (S. O. P. E. X. A.) et qu'il coopère largement dans le domaine de la formation et du perfectionnement aux activités de l'Institut du Commerce international.

*

* *

Recherche économique. — Groupe d'études prospectives sur les échanges internationaux.

L'objectif du Groupe d'études prospectives sur les échanges internationaux est d'étudier le plus systématiquement possible l'environnement international, actuel et futur, pour mieux y insérer l'économie française à moyen et long terme.

Ce travail s'effectue à deux niveaux :

- au premier, très global, sont élaborées des esquisses prospectives internationales ;
- au second, sont examinées les politiques des principaux centres de décision industriels du monde occidental (environ 500 grandes firmes internationales).

ANALYSES DES MÉCANISMES D'ÉCHANGES

Au cours de l'année 1969-1970 ont été réalisées :

- la formalisation définitive du modèle général à moyen terme ;
- l'esquisse d'une méthode de prévision à long terme des localisations des investissements dans le monde et des courants d'échanges (en liaison avec le Bureau d'information et de prévisions économiques).

Au cours de l'année 1970-1971, cette méthode de prévision à long terme sera formalisée.

ANALYSES PROSPECTIVES PAR ZONE

L'essentiel des travaux effectués en 1969-1970 par cette cellule sur les économies de l'Est européen, de la Chine, du Japon, des U. S. A., du Royaume-Uni et de l'Allemagne se poursuivra en 1971.

ESQUISSES PROSPECTIVES D'ENSEMBLE

a) *Etablissement d'hypothèses 1970-1975.*

Populations actives. — Investissements. — Productivité. — P. N. B.

Niveaux de rémunérations salariales (en liaison avec un groupe de travail composé de membres de la Direction des prévisions et du Commissariat général du Plan d'équipement.

Esquisses 1970-1975.

Des esquisses prospectives 1975 seront effectuées en 1971 à la demande du Commissariat général du Plan d'équipement.

c) *Esquisses 1985.*

Des études préliminaires pour préparer les esquisses 1985 seront réalisées et un premier rapport sur les réseaux d'échanges sera préparé pour la fin du printemps 1971.

ETUDES SUR LES 500 FIRMES

Une étude particulière a été réalisée en 1969-1970 sur les firmes multinationales du secteur de la chimie.

Après avoir constitué des dossiers sur les principales firmes internationales, on étudiera leur comportement à venir au moyen de modèles de simulation.

*
* *
*

Information sur les économies étrangères.

Pour répondre aux besoins des producteurs français intéressés aux marchés extérieurs, l'Unité d'information économique a consacré ses efforts à la mise en place d'un instrument d'information statistique sur le flux de production et d'échanges internationaux affectant les produits industriels.

Après avoir étudié la méthodologie statistique utilisée dans divers pays et rassemblé le maximum d'informations détaillées, l'U. I. E. a mis en forme en 1970 deux types de dossiers établis par produits ou groupes de produits.

a) *Le dossier Echanges internationaux.*

Grâce à la collaboration très efficace du « Statistical Office » des Nations Unies il a été possible de dresser pour chaque produit étudié un dossier comprenant :

- les exports (sur 5 ans) de 22 pays industriels à destination de 90 pays partenaires (ce qui représente près de 90 p. 100 du commerce mondial) ;
- des tableaux de calcul par pays exportateur et pays importateur fournissant les valeurs absolues, les évolutions en indices et les parts de marchés tant à l'export qu'à l'import.

Soit environ 80 tableaux permettant une analyse simple et complète des échanges internationaux du produit et mettant en évidence les types de clientèles et les phénomènes de concurrence.

Calculés sur ordinateurs, ces dossiers seront mis à jour automatiquement chaque année et selon les besoins pourront s'appliquer à chaque position de la nomenclature internationale C. T. C. I. (positions à cinq chiffres non encore publiées en France).

Les premiers dossiers disponibles concernent la section 7 C. T. C. I. « machines et moyens de transports » soit environ 150 produits.

b) *Le dossier Production, échanges, demande intérieure.*

Ce dossier comprend d'abord les éléments du dossier précédent, mais il les complète par des informations touchant la production (en valeur) des pays exportateurs et la demande intérieure des pays consommateurs.

Ainsi, pour un produit déterminé il est possible de connaître :

- le marché mondial et la dimension de chaque marché national ;
- l'évolution de ces marchés, c'est-à-dire leur dynamisme ;
- la part de ce marché qui est alimentée par la production nationale et celle qui vient de l'extérieur ;
- la place des concurrents étrangers sur le marché (parts de marchés à l'import) ;
- la puissance des concurrents (dimension de leur production) et leur dynamisme (taux de croissance de leur production) ;
- la clientèle de chaque concurrent, leurs marchés traditionnels, préférentiels (part de marchés à l'export) ;
- les caractéristiques de chaque pays concernant le produit : balance commerciale du produit, degré d'ouverture à l'export, degré d'ouverture à l'import, degré d'autosuffisance ;
- l'importance du marché mondial d'un produit (production mondiale et son évolution, part des échanges, etc.).

Grâce à ces dossiers, on dispose effectivement des éléments de base permettant de procéder à la sélection des marchés les plus intéressants et il devient possible d'apporter une première réponse aux questions :

- quel produit exporter ?
- et où exporter ?

Les premiers dossiers constitués concernent les produits de la construction électrique. Il est prévu d'élargir le champ ainsi couvert et d'aborder en 1971 l'étude de la mécanique.

*

* *

Information commerciale et administrative.

La Direction de l'information commerciale et administrative (D. I. C. A.) regroupe les services suivants :

- Renseignements commerciaux (S. R. C.) ;
- Réglementation administrative (S. R. A.) ;
- Documentation centrale et fichier (S. D. O.).

Au cours de l'année 1970, la D. I. C. A. poursuit sa mission traditionnelle d'information de l'entreprise en s'efforçant d'améliorer la qualité et l'actualité des renseignements fournis. Outre le resserrement de la collaboration avec les banques, les Chambres de commerce françaises à l'étranger, l'exploitation systématique des rapports des conseillers du commerce extérieur a permis d'élargir le fonds des informations disponibles pour les entreprises exportatrices. Simultanément, pour les raisons dont a fait état le compte rendu d'activité 1968-1969, la recherche d'une meilleure connaissance des firmes productrices et exportatrices pour pouvoir leur

dispenser une information mieux adaptée à leurs possibilités et à leurs besoins demeure l'objectif prioritaire du service. Elle doit se traduire par une rationalisation du travail des bureaux géographiques et du fichier, l'objectif fiscal étant d'aboutir à une automatisation de l'information pour concentrer le travail d'enquêtes et d'études sur les demandes les plus précises ou émanant des correspondants étrangers les mieux connus.

A. — SERVICE DES RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX (S. R. C.)

Ce service comprend :

1° Un bureau d'orientation qui

— dirige vers les bureaux géographiques, en tenant compte des possibilités d'importation des marchés étrangers, les entreprises qui souhaitent exporter ;

— gère les annonces publiées dans la rubrique « débouchés signalés » du M. O. C. I.

2° Neuf bureaux géographiques dont la mission est de

— fournir, à la demande, des renseignements sur les marchés étrangers dans les domaines commercial et industriel ;

— diffuser dans les professions les demandes étrangères de produits industriels français, faire connaître les projets d'équipement et les appels d'offres en vue d'adjudications ;

— établir des notices et des « fiches express » par pays.

Activités du 1^{er} juillet 1969 au 30 juin 1970 :

Réception de 50.701 lettres, expédition de 71.205 lettres, diffusion de 7.669 demandes étrangères, édition ou réédition de 17 notices à l'usage des exportateurs ; édition de 23 fiches express (et de 20 mises à jour). Chacun des neuf bureaux géographiques collabore avec d'autres services du C. N. C. E. pour les activités communes : organisation ou participation à des manifestations à l'étranger, à des missions industrielles et commerciales, réceptions de personnalités...

Les bureaux géographiques ont participé à la préparation à l'organisation des missions rappelées ci-après. Ils se sont efforcés d'assurer l'exploitation des résultats obtenus. Les missions de prospection générale ont été le plus souvent réalisées en collaboration avec les comités spécialisés du C. N. P. F. Les missions sectorielles sont préparées et « suivies » dans le cadre d'une étroite coopération avec la D. P. O. :

Afrique du Sud : (biens d'équipements lourds, industries mécanique et électrique, ingénierie), mai 1970, 16 sociétés représentées.

Australie : mission comprenant des représentants de 25 sociétés du secteur industriel et bancaire. A étudié les possibilités d'implantation commerciale et industrielle (novembre 1969).

Brésil : une mission comprenant 25 industriels ou représentants de sociétés commerciales a renoué des contacts rompus depuis plusieurs années avec le Brésil.

Suède : une mission de 7 industriels du secteur Instrument de contrôle et de mesure s'est rendue à Göteborg (avril 1970) à l'occasion du Salon (I. M. 1970).

U. S. A. : mission sous traitance forge-fonderie, 13 participants (octobre 1969) ; mission machine d'emballage et de conditionnement, 7 participants (octobre 1969) ; mission matériel d'équipement pour industrie chimique, 16 personnes (novembre 1969) ; mission matériel pour la maintenance des usines, 8 personnes (avril 1970).

Pour les prochains mois les projets les plus importants concernent :

L'Inde : mission industrielle et commerciale, 20 à 25 participants (automne 1970).

Brésil, Uruguay, Argentine : diverses missions sectorielles sont à l'étude. Celles qui ont les grandes chances de réalisation intéressent : la machine-outil, le matériel hospitalier, les équipements pour les industries alimentaires, les instruments de mesure et de précision. Elles se situeront dans le courant du second semestre 1970 et du premier semestre 1971.

Suède : une mission « équipements et pièces détachées pour automobiles » se rendra en Suède en novembre 1970 pour étudier les possibilités de sous-traitance. Une mission « pompes », peut-être jumelée avec une mission « robinetterie », prospectera le marché suédois fin octobre début novembre 1970. A l'occasion du Salon Scanpack 1970, une mission d'industriels intéressés par le matériel d'emballage se rendra à Göteborg en octobre 1970.

U. S. A. : mission : matériel pour le travail des métaux, Chicago en septembre 1970 ; mission sous-traitance forge, fonderie, décolletage à Cleveland en octobre 1970. Le Ministre de l'Economie et des Finances a décidé qu'une action de grande envergure serait lancée au cours de la période juillet 1970 - juin 1971 pour tenter de redresser la situation de la balance commerciale : France - U. S. A. Ce programme « O. P. A. » U. S. A. implique le développement des missions groupées, essentiellement axées sur les manifestations économiques américaines (foires, expositions) et l'organisation de mission « à la demande » pour permettre à des entreprises qui n'exportent pas ou peu sur le marché américain, d'étudier les conditions d'une amélioration de leur implantation commerciale.

3° *Le bureau des adjudications* chargé de la réception et de la diffusion d'appels d'offres lancés par des organismes publics étrangers en vue de fournitures ou travaux. Il a diffusé, du 1^{er} juillet 1969 au 30 juin 1970, 7.926 projets d'appels d'offres et a reçu 3.165 demandes de cahiers des charges.

4° *Le bureau des exportations culturelles* dans le cadre de sa mission générale tendant à :

— l'information des professionnels (articles, galeries d'art) sur les marchés extérieurs ;

— l'information des postes d'expansion économique, a considérablement développé ses activités de promotion des exportations.

Des accords négociés avec des chaînes de grands magasins ou avec des galeries d'art ont permis de réaliser à l'étranger plusieurs présentations de tableaux qui ont débouché sur la vente d'un certain nombre de toiles :

— au Canada : présentation de 426 toiles par les grands magasins Eaton à Montréal, Toronto, Vancouver ;

— en Grande-Bretagne : accrochage de 214 toiles et 52 lithographies.

Ces deux manifestations ont été réalisées avec la collaboration de la galerie Robert Guiot :

— aux U. S. A. : présentation de 115 tableaux dans la galerie Bresler Eitel.

Simultanément, l'organisation de présentation de toiles et de tapisseries en France, à l'intention de personnalités étrangères de passage à Paris, a permis l'acquisition de tableaux par des Japonais et de tapisseries d'Aubusson par des Américains.

Cet effort sera poursuivi au cours du deuxième semestre 1970 par l'organisation d'une exposition vente en consignment aux grands magasins May D and F, à Denver, de 36 toiles ainsi que des tapisseries mécaniques. Au Japon, le Poste d'expansion économique est également en négociation avec les grands magasins Takashimaya de Tokyo pour une exposition vente de tapisseries françaises.

5° Le bureau de promotion des exportations des pays en voie de développement a poursuivi ses tâches traditionnelles :

— liaison avec le Centre de commerce international C. N. U. C. E. D. - G. A. T. T. ;

— coopération aux études de marchés réalisées par le Centre de commerce international pour les produits suivants :

a) filés de coton ;

b) bois de placage, contre-plaqués, parquets ;

c) tungstène, molybdène, chrome, antimoine ;

— assistance aux organismes d'expansion commerciale des pays en voie de développement dans les domaines de l'information sur le marché français, la mise en relations commerciales, la formation aux méthodes du commerce extérieur ;

— études de marché réalisées par le bureau de stage du C. N. C. E. à l'intention de pays en voie de développement : vannerie osier, meubles en rotin, pierres semi-précieuses, articles de sport et de camping... ;

— organisation de 18 stages ;

— assistance aux gouvernements de Tunisie et de l'Inde ;

— projet de création d'une école pour la formation de cadres aux techniques modernes de l'exportation en faveur des pays francophones d'Afrique.

B. — SERVICE DES RÉGLEMENTATIONS ADMINISTRATIVES (S. R. A.)

Ce service centralise et tient à jour une documentation sur les diverses réglementations applicables à l'ensemble des produits tant en France (à l'importation et à l'exportation) qu'à l'entrée dans les pays étrangers.

La fourniture de renseignements cas par cas (par écrit, mais surtout par téléphone ou télex) aux entreprises, organisations professionnelles, banques, transitaires et autres auxiliaires du commerce extérieur, ainsi qu'aux délégations régionales du C. N. C. E. est la forme d'activité du S. R. A. la plus importante. Le niveau de cette activité et la nature des questions posées sont largement fonction de l'actualité réglementaire. C'est ainsi que, du 1^{er} juillet 1969 au 30 juin 1970, le S. R. A. a été particulièrement interrogé sur :

— l'application des règlements communautaires en matière d'harmonisation, en particulier en ce qui concerne :

a) Divers régimes suspensifs de droits (perfectionnement actif, entrepôts douaniers, zones franches) ;

b) La procédure du transit communautaire ;

— les droits de douane applicables dans un certain nombre de pays (dont la C. E. E.) à la suite de la mise en application de la 3^e étape des réductions des taux du Kennedy Round ;

— l'organisation commune du marché viti-vinicole ;

— les accords négociés ou conclus entre la C. E. E. et divers pays dont notamment avec la Tunisie, le Maroc, l'Espagne et Israël ;

— les mesures françaises prises à la suite de la réforme de la valeur en douane en régime intracommunautaire ;

— les modifications diverses apportées en France au contrôle des changes ;

— le régime des dépôts préalables en Espagne et en Israël ;

— les mesures sévères prises aux Etats-Unis en matière de contrôle des résidus de substances actives se trouvant dans ou sur les denrées alimentaires ; l'incidence de ces mesures sur celles prises successivement par d'autres pays (Suisse, Suède, etc...).

Dans le domaine de la vulgarisation, l'activité du S. R. A. comporte, d'une part, la diffusion par la voie du M. O. C. I. de nombreux communiqués donnant des informations au « jour le jour » sur les principales modifications réglementaires ; d'autre part, la tenue à jour d'une « documentation de base » sur la réglementation du commerce extérieur (ouvrage édité par le M. O. C. I. et vendu par abonnement) ; enfin, la publication de notices documentaires sur un certain nombre de questions qui intéressent les entreprises exportatrices.

C'est ainsi qu'ont été éditées ou rééditées :

— dans le domaine de la réglementation française : neuf notices de la série B ;

— dans le domaine des réglementations étrangères :

- a) 10 notices de la série C (en collaboration avec le S. P. A.) à l'usage des exportateurs de vins et spiritueux ;
- b) 32 notices de la série D « Documents d'expédition » ;
- c) 10 notices de la série E « Charges fiscales à l'importation dans divers pays étrangers » ;
- d) 1 notice dans la série G « Marques d'origine » ;
- e) 2 notices dans la série F « régime des voyageurs de commerce et de leurs échantillons » ;
- f) 3 notices de la série « Régime des zones franches et ports francs à l'étranger ».

C. — SERVICE DE DOCUMENTATION

1° *Documentation centrale.*

Bibliothèque :

Acquisitions : 786 ; total actuel : 5.784 ; catalogue : 4.300 fiches incorporées dans les fichiers.

Réalisation de 401 enquêtes documentaires répondant à des demandes écrites émanant essentiellement des Postes d'expansion économique. Ces enquêtes se traduisent par la constitution d'un dossier de documentation ou, au minimum, par une référence bibliographique.

Photocopies : 10.000 pages environ ; visiteurs : 4.000.

Le répertoire 1970 des périodiques reçus au C. N. C. E. a été établi.

Analyse documentaire :

Dossiers d'actualité : 28.

Le secteur a publié régulièrement une « Sélection documentaire » bimensuelle consacrée principalement à l'économie générale. Bulletins parus : 18. Le service en est suspendu mais dès le mois d'octobre, sera assurée, à partir d'une documentation d'origine française et étrangère dont la liste a été élaborée après consultation des organisations professionnelles, la publication d'un bulletin mensuel d'analyses documentaires sectorielles consacré à trois domaines définis : chimie, construction électrique, construction mécanique.

Les analyses documentaires porteront essentiellement sur l'information technico-commerciale pour les produits entrant dans chacune des trois branches retenues.

2° Fichier « Entreprises françaises ».

Depuis juillet 1969, l'action de ce secteur a eu pour objectif principal : approfondir ses connaissances sur les firmes françaises productrices, exportatrices ou susceptibles de le devenir.

La collaboration plus étroite, notamment avec l'Action régionale, a permis de sensibiliser à l'exportation un certain nombre de nos industriels et de mettre à jour les dossiers relatifs à leur activité. Cette coopération a abouti à une refonte de certaines branches industrielles du fichier utilisé par ce secteur.

Le nombre de visites aux industriels de la région parisienne s'est accru.

Le S. Do/E. F. a traité 7.660 propositions d'affaires étrangères portant sur environ 19.000 produits, contre 6.820 enquêtes et 17.000 produits pendant la période correspondante (1^{er} juillet 1969 - 30 juin 1970), soit un accroissement de 12,5 %.

3° Fichier « Renseignements de notoriété ».

Le total des demandes d'enquêtes reçues s'est élevé à 13.441 ; 17.825 fiches ont été délivrées.

Les pays pour lesquels le secteur R. N. reçoit le plus grand nombre de demandes sont par ordre de grandeur :

- l'Allemagne : 1.350 fiches environ ;
- l'Italie : 800 fiches environ ;
- la Belgique : 600 fiches environ ;
- les U. S. A. : 500 fiches environ ;

viennent ensuite, avec plus de 300 fiches environ, la Grande-Bretagne, la Suisse, les Pays-Bas et l'Espagne.

Afin d'alléger les procédures comptables et éviter le mandatement successif de sommes peu importantes, les firmes françaises exportatrices ont été approchées pour connaître leur avis sur un système de provision semestrielle calculée en fonction du nombre de fiches délivrées en 1969 et au tarif de remboursement le plus bas.

4° Analyse programmation.

Au cours de l'année 1969-1970, le bureau d'Analyse programmation a :

a) Fait exploiter sur ordinateur les dossiers des titulaires de la carte d'exportateur des années 1968 et 1969. Un fichier a été constitué ; il est désormais possible de l'interroger à la demande : pays-produits. Nous disposons d'une série cohérente de données sur trois années ; elle permet donc de suivre l'évolution d'une entreprise exportatrice ou d'un produit sur un pays.

b) Poursuivi une étude administrative relative au circuit de la carte d'exportateur en vue de simplifier la codification pays, l'objectif final étant de déterminer la procédure et le type de questionnaire qui permettront de mettre sur ordinateur les renseignements fournis par les exportateurs en perforant directement les formulaires remplis, donc en évitant de longues opérations de codage, source de délais et d'erreurs.

Ce résultat ne pourra, compte tenu de la complexité des circuits, être atteint que par étapes successives, la première portant sur le relevé d'un code pays à cocher par les firmes exportatrices.

c) Préparé l'exploitation mécanographique d'une enquête sur les services rendus par le C. N. C. E. auprès de 5.000 titulaires de la carte d'exportateur.

d) Participé à l'étude d'un questionnaire C. N. C. E. pour le compte d'Air France « Orly » auprès de 3.000 hommes d'affaires étrangers.

5° Acquisitions.

Le secteur des acquisitions a fait l'objet d'une réorganisation complète :

— la liste des abonnements payants (C. N. C. E. et Poste d'expansion économique) a été établie ;

— des fichiers par destinataires ont été créés : Postes d'expansion économique, Délégations régionales, Services internes du C. N. C. E. ; ils permettent d'assurer une meilleure coordination.

Cette réorganisation a facilité, en particulier :

— l'amélioration et l'accélération des communications, postales, téléphoniques et télex avec les Postes d'expansion économique dans les deux sens ;

— la gestion des crédits des lignes budgétaires 401 et 402 (vérification du service fait et contact permanent avec l'éditeur).

*

* *

Information et animation agricoles.

En vue de répondre aux besoins croissants de sa clientèle, qu'elle soit publique ou privée, le C. N. C. E. s'est efforcé, en 1969-1970, de renforcer, dans le domaine de l'information et de l'animation agricoles, ses activités déjà existantes et d'entreprendre un certain nombre de tâches commerciales nouvelles.

Cette action a porté sur deux plans :

I. — INFORMATION

1° Des exportateurs.

Analyse d'environ 400 périodiques français et étrangers, des rapports des conseillers commerciaux, attachés agricoles et chargés de mission, en vue de relever les caractéristiques concrètes des marchés et d'observer l'activité des opérateurs. Cette somme d'informations s'est traduite en 1969-1970 par la publication de :

— 9 bulletins agricoles, mensuels ou hebdomadaires (tirage : 1.200 à 1.800 exemplaires) concernant des secteurs de produits déterminés et fournissant des données statistiques, des mercuriales, des renseignements sur l'approvisionnement des marchés étrangers, l'agressivité de la concurrence, les réglementations... ;

— 300 notes documentaires soit en annexe des bulletins, soit en fascicules séparés pour les produits non traités par ces derniers ;

— un ouvrage annuel sur le commerce extérieur français des produits agricoles et alimentaires (tirage : 500 exemplaires).

Par ailleurs, la cellule d'études de marché a réalisé 31 ouvrages apportant des informations économiques et commerciales, recueillies sur place par ses chargés d'études ou élaborées avec le concours de sociétés spécialisées, notamment :

— neuf études ont été consacrées aux circuits de distribution en Suisse, en Belgique, en Grèce, au Canada, au Japon, en Italie et en Allemagne (trois études détaillées sur l'activité des agents et des importateurs dans trois grandes régions d'Allemagne) ;

— trois études ont porté sur la viande, six sur les fruits, légumes et fleurs, deux sur les conserves et deux également sur les goûts et attitudes des consommateurs en matière de fromages à pâte molle, faisant partie d'une série de cinq études sur les principaux marchés potentiels ;

— de plus, sept études ont été effectuées sur les caséines et les caséinates, les dérivés de la pomme et de la pomme de terre, sur les grandes firmes laitières internationales et les conserves ;

— enfin, dans le cadre de l'observation permanente des marchés, les résultats de deux panels de consommateurs sur le marché allemand (plats cuisinés et confiserie) ont été remis aux professionnels qui y avaient souscrit.

Le programme qui se poursuit comprend encore vingt et une études, en cours de réalisation ou à réaliser pendant le second semestre 1970.

2° Des importateurs.

Mise à jour de « répertoires des exportateurs français » (pour six secteurs) diffusés aux importateurs étrangers par l'intermédiaire des conseillers commerciaux.

3° Des professionnels.

Enquêtes particulières — mise en rapport des importateurs et exportateurs grâce au fichier des firmes françaises exportatrices.

Assistance technique aux exportateurs de pêches et de poires d'été par la diffusion, sous forme de bande télex, d'un bulletin quotidien d'information sur les marchés des principaux pays importateurs.

Diffusion, dans les mêmes conditions, d'un bulletin hebdomadaire sur la situation des principaux marchés importateurs de pommes et de pommes de terre primeurs.

II. — ANIMATION

1° Participation à des groupes de travail interministériels.

Ministère de l'Agriculture :

- Commission supérieure de la qualité ;
- Commission des structures ;
- Comité interprofessionnel des fruits et légumes ;
- Commissions et conseil interprofessionnel de l'Institut des vins de consommation courante ;
- Groupe de travail sur des problèmes particuliers (fruits) ;
- Consultations sur des problèmes de politique commerciale.

Gestion du label d'exportation, mise en vigueur d'un système de concession de marque conclu entre l'exportateur et le C. N. C. E. (170 contrats conclus en 1969-1970), ce qui porte à 320 le nombre total des contrats souscrits depuis la mise en vigueur de ce système, en juillet 1968.

Direction des relations économiques extérieures (D. R. E. E.) :

— Contribution à l'établissement des perspectives 1970 des échanges extérieurs français de produits agricoles et alimentaires.

— Réalisation de travaux sur les quatre pays ayant demandé leur adhésion à la C. E. E.

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

Participation aux réunions du conseil de direction du F. O. R. M. A., dont le Directeur de l'information et de l'animation agricoles est membre, ainsi qu'à celles des comités consultatifs par produits et de la commission des investissements.

Commissariat général au Plan :

Pour la préparation du VI^e Plan :

— participation aux travaux des commissions générales de l' « Agriculture » et des « Industries agricoles et alimentaires » dont le Directeur de l'information et de l'animation agricoles est membre ;

— contribution aux travaux des groupes sectoriels avec la responsabilité de « rapporteur » pour certains groupes.

Société pour la propagande en faveur de l'exportation des produits agricoles (S. O. P. E. X. A.) :

Collaboration étroite dans le cadre des clubs d'exportateurs et pour l'étude des dossiers d'investissement à l'étranger.

2° Journées d'études et manifestations professionnelles.

Participation à une soixantaine de réunions.

Animation des neuf sessions régionales organisées par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles en vue de sensibiliser les agriculteurs aux problèmes de l'exportation.

3° Missions professionnelles.

Quarante-deux missions françaises à l'étranger (au total 264 personnes) ont permis à des professionnels de divers secteurs d'étudier sur place les problèmes techniques et commerciaux qui se posent pour les produits de leur branche.

Cinquante-quatre missions étrangères (au total 1.025 personnes) ont été reçues en provenance des pays de la C. E. E. et également d'autres pays européens, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et du Japon.

PROGRAMME 1971

L'expansion agricole conjuguée avec l'organisation communautaire progressive des marchés des produits agricoles rend l'information économique et commerciale plus nécessaire que jamais à l'orientation des productions et à la gestion des marchés.

Le cahier des charges de l'information devient plus précis, plus exigeant, plus ambitieux ; il s'étend aux dimensions mondiales.

Pour faire face à cette situation, le secteur agricole se propose de continuer à développer, en 1970-1971, les deux formes d'action qu'il exerce déjà :

- celle d'information sur les marchés étrangers ;
- celle de promotion des exportations (animation).

A cet effet, il devient nécessaire de renforcer ses services à Paris et à l'étranger.

Il s'agit, à la centrale, d'améliorer l'information sur les relations commerciales par zones économiques ainsi que d'analyser les structures agricoles, industrielles et commerciales les plus aptes à renforcer, par référence aux données recueillies à l'étranger, l'aptitude concurrentielle des entreprises françaises.

En matière d'études de marché, le programme sera ordonné selon deux orientations bien définies :

— pour les pays lointains ou mal prospectés, les études à caractère général, visant à rechercher de nouveaux débouchés et à faciliter aux exportateurs leur approche commerciale, continueront comme par le passé ;

— pour les pays les plus proches, c'est à des méthodes plus élaborées, se rapprochant des techniques de marketing utilisées au niveau national (panels, shop-checks, tests, recherche de circuits...), que l'on devra de plus en plus fréquemment faire appel.

Au titre du premier semestre 1971, les études qui seront réalisées seront fonction du programme qui sera établi en novembre prochain avec les administrations, le F. O. R. M. A. et les professionnels.

*
* *

Programmes et opérations.

Les interventions de la Direction des programmes et opérations ont continué à être orientées pour l'essentiel autour de la notion d'assistance individualisée dispensée à des entreprises volontaires pour un effort systématique à l'exportation et offrant les gages d'un développement satisfaisant.

Cette assistance consiste essentiellement à aider l'entreprise à dégager ses objectifs à l'exportation, compte tenu des moyens dont elle dispose, à esquisser un programme d'étude, de prospection, d'implantation et de promotion sur les marchés extérieurs, et à appliquer, pour l'exécution de ce programme, des méthodes de gestion et d'action satisfaisantes. Un quasi-contrat lie l'entreprise au C. N. C. E. pendant les deux ou trois années nécessaires à la réalisation des premiers objectifs.

Au 1^{er} juillet 1970, le nombre d'entreprises bénéficiant de cette formule d'assistance s'élevait à 148, réparties entre 21 secteurs professionnels. A noter également que l'assistance a été interrompue au cours des douze derniers mois pour 46 entreprises, soit qu'elles aient acquis les moyens de développer seules leurs exportations, soit qu'elles aient connu des difficultés conjoncturelles ou structurelles rendant sans objet ce type d'interventions en leur faveur.

La Direction des programmes et opérations assiste également un certain nombre de groupements, de firmes, clubs et associations d'exportateurs plus ou moins larges. Elle réalise pour leur compte des actions diverses qui visent à atteindre les objectifs fixés à l'exportation. Ces groupements étaient au 1^{er} juillet de 12 couvrant autant de secteurs de la production (essentiellement biens d'équipement) et représentaient 147 entreprises.

Enfin, il est à noter que, depuis 1969, un nombre accru de firmes importantes ont recherché, à titre individuel, le concours de la Direction des programmes et opérations pour atteindre des objectifs plus lointains ou aborder des marchés plus complexes à l'exportation.

Parmi toutes les opérations entreprises en 1969 et 1970, on continue à observer une forte concentration sur l'Europe occidentale (Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas), les Etats-Unis et le Japon. Toutefois, des travaux d'étude et d'implantation ont été entrepris sur des marchés plus marginaux, quoique prometteurs, comme l'Australie, l'Afrique du Sud et certaines places d'Extrême-Orient (Hong-Kong, Singapour).

Les travaux d'analyse détaillée de la demande, de la concurrence et de la distribution dans les secteurs considérés constituent, pour une bonne part, la base préalable des actions de prospection et d'implantation commerciales avec les entreprises ou groupements « commanditaires ».

L'effectif moyen des agents « opérationnels » au cours des douze derniers mois (5 chargés d'étude et 14 prospecteurs) a été employé à plein pour la réalisation de ces diverses tâches.

Stagiaires.

Le nombre des stagiaires affectés à des travaux d'étude de marché préalables atteindra en 1970 le niveau le plus élevé (86 contre 83 en 1969). A noter qu'une proportion croissante de ces stages sont organisés à partir des antennes du C. N. C. E. en province, au bénéfice de secteurs de production ou d'entreprises locales.

Plus de la moitié des travaux de stage fait l'objet de rapports publiés et largement diffusés (2.000 exemplaires vendus à l'unité en 1969).

Missions industrielles à l'étranger.

23 missions intéressant au total 174 participants opérant pour leur compte ou pour compte commun, ont fait l'objet d'un soutien technique et financier de la Direction des programmes et opérations :

- missions de contacts préliminaires ;
- missions de prospection commerciale ;
- missions « d'entretien » ayant pour objectif la surveillance de réseau de ventes ou l'appui d'actions promotionnelles.

Ces missions ont été dirigées, pour la plupart, vers des pays extra-européens.

Invitations étrangères en France.

La reprise très sensible des missions et des invitations étrangères en 1969 (204 missions reçues pour 3.726 participants) s'est maintenue au cours du premier semestre 1970.

Un effort accru est effectué en vue d'un meilleur « encadrement » de ces missions, en liaison avec les professionnels français, de façon à assurer un suivi commercial par l'intermédiaire des postes commerciaux ou par des missions françaises destinées à maintenir le contact et à déboucher sur des perspectives commerciales concrètes.

Action en faveur des Salons spécialisés en France.

Dans le cadre de l'action générale de soutien des Salons, il convient de noter l'aide pour l'édition et la diffusion de documents d'information et de propagande à l'étranger et surtout l'appui technique et financier apporté au Comité pour la promotion à l'étranger des Salons spécialisés (38 Salons adhérents et 9 délégations permanentes à Cologne, Amsterdam, Londres, New York, Stockholm, Milan, Madrid, Copenhague et Moscou).

Dans le cadre d'actions plus spécifiques, orientées pour la plupart vers les secteurs exposants dont l'activité à l'exportation est suivie par la direction des programmes et opérations, 48 groupes d'acheteurs, techniciens et journalistes ont été invités ou accueillis aux Salons français correspondants.

Les perspectives pour 1971 s'inscrivent dans le cadre des procédures de soutien très souples rappelées ci-dessus que plusieurs années ont permis d'affiner et qui semblent répondre aux besoins de très nombreuses entreprises déarmées devant le problème d'une stratégie de marché et d'une implantation commerciale méthodique. Refusant des choix de pays ou de secteurs — dont le caractère à priori s'accommode rarement avec les intentions des entreprises ou des groupements prêts ou réellement décidés à développer leurs exportations — la Direction des programmes et opérations

recherche donc constamment les « lignes de force » dans l'industrie en vue de faire naître et d'orienter de nouvelles couches d'exportateurs, à la mesure de leurs possibilités de croissance.

Le volume et la portée de ses interventions en leur faveur dépend en définitive de la qualité de ses agents (problème de recrutement et de rémunération) et des moyens financiers qui lui sont alloués pour poursuivre son expansion.

*

* *

L'information générale sur la France et l'étranger.

Au cours du premier semestre 1970, une Direction des informations générales a été créée.

Cette nouvelle Direction réunit, afin d'harmoniser leur action, l'ancien service de la propagande à l'étranger et le bureau de presse et de relations publiques.

La Direction des informations générales a pour mission :

1° En France :

— de sensibiliser l'opinion française au commerce international et à ses incidences sur l'activité économique quotidienne notamment en améliorant les connaissances du public sur les économies étrangères et sur les liens que la France entretient avec ces économies ;

— de contribuer, par des moyens d'information globaux (presse, T. V., radio, etc.) à l'amélioration des connaissances des leaders d'opinions, des chefs d'entreprise et des agents économiques en général sur la situation commerciale et réglementaire des marchés extérieurs, sur les techniques et les méthodes d'exportation.

2° A l'étranger :

— d'assurer une information permanente sur l'économie et les techniques françaises ;

— de créer par les moyens d'information générale un environnement favorable autour de certaines opérations d'expansion économique.

I. — L'INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA FRANCE

Presse et Relations publiques.

Le département Presse et Relations publiques du C. N. C. E., intégré en janvier 1970 à la division France de la nouvelle Direction des informations générales, s'est efforcé d'intensifier ses actions d'information sur le grand public et les diverses catégories d'agents économiques :

— organisation de neuf conférences de presse sur les problèmes d'actualité économique ou relatives à des initiatives du C. N. C. E. ;

— diffusion d'une cinquantaine d'articles de presse ;

— organisation d'une vingtaine de réunions d'information et de tables rondes spécialisées ;

— 4.000 articles de presse citant les activités du C. N. C. E. ont été recensés.

*

* *

Réception de vingt ambassadeurs afin de leur permettre de rencontrer les industriels intéressés par leur nouveau pays de résidence.

Par suite de la diffusion de la brochure *Pourquoi et comment exporter*,

— 20.000 exemplaires du *Guide de l'acheteur étranger* ;

— 150.000 exemplaires de l'annuaire de *L'engineering français*, ouvrage trilingue, 5.500 exemplaires en 1970,

les nouvelles orientations se traduisent :

1° Par un élargissement de ses fonctions (agences de presse, relations publiques, service de presse, service de documentation, etc.) ;

2° Par un effort de programmation des actions sur une longue période ;

3° Par une étroite coordination de ses opérations avec les autres initiatives intéressant le commerce extérieur (accueil de personnalités, missions, foires à l'étranger, salons spécialisés, etc.).

Par ailleurs, les premiers mois de 1970 étaient caractérisés par un resserrement des relations avec l'O. R. T. F. ainsi que par un effort soutenu d'information de la presse régionale (à l'occasion, notamment, du voyage du Président de la République aux Etats-Unis).

II. — L'INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'ÉTRANGER

Bulletin d'information technique.

Cinq numéros du *Bulletin d'information technique*, publication destinée à faire connaître les réalisations, matériels ou procédés originaux français susceptibles d'être exportés, ont été diffusés : 68.619 exemplaires en anglais, 53 105 exemplaires en français, 50.750 exemplaires en espagnol, 14.800 exemplaires en arabe, 9.375 exemplaires en allemand, soit au total 196.649 exemplaires.

Par ailleurs, trois numéros en langue chinoise — avec un tirage global de 7.500 exemplaires — ont été diffusés en République populaire de Chine.

Fiches analytiques de la presse technique française.

Cinq numéros des *Fiches analytiques de la presse technique française* ont été publiés avec un tirage global de 25.840 exemplaires en français, 20.040 exemplaires en anglais, 9.200 exemplaires en espagnol.

860 articles mentionnés dans les *Fiches analytiques* (8.512 pages photocopiées) ont été demandés *in extenso* par divers postes dont 564 par le poste de New York, 105 ayant été traduits avant l'envoi.

Articles destinés à la presse technique étrangère.

Préparés à l'intention de la presse étrangère, 220 articles ont été traduits en anglais, allemand et espagnol et diffusés dans 101 postes d'expansion économique.

Environ 200 textes étaient consacrés à des procédés, matériels et produits nouveaux sélectionnés après enquête, à des réalisations de pointe ou à l'activité des principaux secteurs industriels.

Revue « French Engineering Industries ».

Six numéros de la revue *French Engineering Industries* — d'un tirage unitaire de 30.000 exemplaires — ont été publiés en édition franco-anglaise. Quatre numéros étaient consacrés aux industries mécaniques et deux à l'industrie électronique.

French Engineering Industries paraît sous le patronage du Centre national du commerce extérieur qui lui apporte une aide financière ainsi qu'une collaboration rédactionnelle étendue.

Films.

Le Service cinéma du C. N. C. E. a diffusé deux films dont il avait acquis les droits à titre gracieux :

- *Pour les pieds nus d'Hélène*, film sur l'industrie du tapis ;
- *Usine marémotrice de la Rance*, film réalisé pour l'E. D. F. sur la construction et la mise en service de la centrale.

En outre, le C. N. C. E. a accordé une participation financière à deux films : l'un réalisé pour le compte du Syndicat de la construction électrique, l'autre sur la France économique actuellement en cours de production.

Un film consacré à l'engineering est actuellement en préparation.

En collaboration avec les Ministères des Affaires étrangères et du Développement industriel et scientifique ainsi que le C. N. P. F., le Service cinéma réunit une documentation destinée à l'établissement d'un catalogue des films industriels et techniques disponibles.

Conférences techniques.

Un programme de 76 conférences techniques a été organisé à l'occasion de la Semaine technique française qui a eu lieu à Belgrade du 22 au 30 juin 1970.

Les exposés complétés de films étaient consacrés aux industries électriques, électroniques, mécaniques et sidérurgiques. Environ 1.800 ingénieurs et spécialistes yougoslaves ont suivi les conférences fréquemment illustrées de films et ont participé aux discussions qui suivaient les séances.

III. — VENTE DES PUBLICATIONS

Le montant des ventes de publications pour la période du 1^{er} juillet 1969 au 30 juin 1970 s'élève à :

- 2.133 études agricoles ;
- 430 études industrielles ;
- 1.173 rapports de stage ;
- 5.602 fiches express.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des diffusions sous contrat ou avec participation.

PERSPECTIVES POUR 1971

Pour l'exercice 1971, l'effort doit porter dans deux directions ; il s'agira :

- de tenter d'alléger le coût de la propagande à l'étranger :
 - d'une part, par l'introduction de la publicité sur les divers supports utilisés ;
 - d'autre part, par la participation financière progressive des industriels à la propagande qui est faite pour leur compte ;
- d'affirmer le contrôle de la rentabilité des actions de propagande entreprises afin de les mieux adapter aux objectifs poursuivis.

*

* * *

Action régionale.

A. — ACTIVITÉS TRADITIONNELLES

L'information.

L'objectif a été de renforcer l'action d'information :

— depuis le mois de juillet 1969 le nombre des Chambres de commerce et d'industrie constituées en correspondants officiels du Centre par la signature d'une convention spéciale a été porté de 5 à 14 ;

— comme au cours de l'année précédente, des Conseillers commerciaux en poste à l'étranger ont participé à sept tournées itinérantes en province, mais l'effort principal a porté moins sur des réunions générales que sur des entretiens particuliers qui permettent une information plus personnalisée des exportateurs ;

— trois réunions de service interrégionales, consacrées essentiellement aux problèmes de liaisons entre Paris et la province, se sont tenues à Lyon, Rennes et Nancy avec la participation du Secrétaire général délégué à l'action régionale.

L'analyse des firmes.

L'accent a été mis sur un approfondissement qualitatif de l'effort d'analyse des firmes qui souhaitent un concours technique pour réexaminer leur activité d'exportation :

— c'est ainsi qu'un nouveau schéma de diagnostic a été mis au point qui permet une analyse plus serrée des problèmes de l'entreprise et en assure ainsi une meilleure exploitation tant par les différents services du C. N. C. E. que par les postes commerciaux à l'étranger ;

— parallèlement à cette amélioration, et dans le cadre du réaménagement de ses structures, l'action régionale a procédé à l'installation de deux agents régionaux à Amiens et Grenoble, ce qui a porté ainsi à dix le nombre des agents du C. N. C. E. qui se consacrent essentiellement à cette analyse de firmes. De leur côté, les six conseillers commerciaux en mission permanente en province ont également consacré une part importante de leur temps à cette activité et ainsi 1.085 diagnostics ont pu être établis et transmis pour l'exploitation au service parisien de l'action régionale.

B. — FORMATION

L'action régionale a organisé pour les agents du Centre en province et pour ceux des Chambres de commerce et d'industrie appelées à devenir correspondants deux types de séminaires :

— Deux séminaires d'initiation et de formation des correspondants du C. N. C. E. (procédures économiques, financières et réglementaires et rôle précis des différents services du C. N. C. E.) ont été organisés en octobre et mai ;

— Trois séminaires spécialisés à l'intention des conseillers commerciaux et agents du C. N. C. E. en province ont traité les sujets suivants : « Financement » (17-18 décembre), « Questions agricoles » (18-19 février), « Aspects juridiques de l'exportation » (15-16 avril) ;

— d'autre part, quatre agents du C. N. C. E. en province ont participé à un séminaire organisé par l'I. C. I. pour les professeurs d'I. U. T. du 3 au 8 novembre à Paris ;

— enfin, furent organisés en province, avec le concours de l'I. C. I. à l'intention des chefs d'entreprise, cadres et cadres moyens, onze séminaires de perfectionnement.

C. — BUREAU RÉGION PARISIENNE

Le dispositif de l'Action régionale a été complété par un « Bureau Région parisienne » couvrant les départements de la Seine, de l'ancienne Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne. Il était en effet anormal que cette zone à très forte densité industrielle ne soit pas explorée comme les autres régions.

Apparemment les entreprises de ce secteur ne devraient pas connaître les problèmes particuliers résultant de l'éloignement de Paris, mais, en fait, elles sont psychologiquement aussi isolées que les firmes de province. Aussi une action directe, selon les méthodes mises au point en province devrait-elle être menée.

L'opinion, déjà établie, que les visites-diagnostic constituent un excellent moyen de contact, de sensibilisation et d'information a été largement confirmée.

Il est envisagé de poursuivre et d'approfondir l'effort de connaissance des entreprises et de leurs besoins ainsi que la poursuite d'une politique de collaboration étroite avec les Chambres de commerce et d'industrie et les autres organismes publics et privés qui constituent des alliés traditionnels des entreprises.

Il est prévu dans cet ordre d'idées l'installation au cours de la prochaine période annuelle d'un septième conseiller commercial en mission pour les régions Centre et Auvergne, l'ouverture de bureaux permanents ou la mise en place d'Agents régionaux du Centre dans quatre nouvelles régions et la signature de huit conventions créant de nouveaux correspondants officiels du Centre.

*
* * *

**Promotion du secteur fertiaire.
(Transports et services auxiliaires.)**

L'année 1969 a été marquée par trois actions principales dans ce secteur :

1° Le Groupe de contact « Commerce extérieur. — Marine marchande ».

Créé au mois de mai 1966 et réunissant les opérateurs français du commerce maritime et les administrations concernées, ce groupe, présidé par M. Leonard, Chef du Service de la flotte de commerce, a poursuivi en 1969-1970 l'examen du commerce extérieur maritime sous pavillon français. Ont ainsi fait l'objet de rapports et de recommandations précises : les modes de cotation du fret à Dunkerque et à Anvers, les échanges maritimes de céréales, les échanges maritimes avec l'Asie et l'Australie.

2° Un accord de coopération entre le C. N. C. E., Air France et l'U. T. A. afin de promouvoir des actions communes aux trois organismes en matière d'information, de promotion commerciale et de publicité.

3° L'établissement d'un rapport « Assurance transport » dans le cadre des travaux entrepris après les assises du Commerce extérieur de 1968. Ce rapport avait un double objectif :

a) Etudier la façon dont l'assurance française vient s'insérer dans cette chaîne de « services » qui prolonge et assiste la vente à l'exportation et reconnaître les points sur lesquels les mécanismes mis en jeu pourraient être améliorés.

b) Relever les obstacles qui freinent le développement de notre assurance transport et rechercher les moyens à mettre en œuvre pour accroître son champ d'activité et améliorer le solde de sa balance vis-à-vis de l'extérieur.

PERSPECTIVES

A partir du 1^{er} septembre 1969, il est prévu de regrouper les actions du Centre en faveur du secteur des services au sein d'un bureau spécialisé qui sera divisé en trois unités distinctes :

— *une unité d'études et de recherches :*

— pour l'établissement des rapports du Groupe de contact Commerce extérieur - Marine marchande, dont principalement une étude sur les exportations maritimes des grands ensembles industriels français ;

— *une unité de promotion :*

— pour la mise en œuvre des recommandations du Groupe de contact (en liaison avec la Marine marchande) ;

— l'établissement du fichier des transitaires intercontinentaux (maritimes et aériens), en liaison avec l'I. N. S. E. E., la Marine marchande et l'Aviation civile ;

— la coordination des activités communes C. N. C. E., Air France, U. T. A. ;

— l'organisation des campagnes C. I. F. (avec les agents régionaux du Centre et les différents prestataires de services concernés : assureurs, transporteurs et transitaires) ;

— *une unité information et documentation :*

— pour la collecte et classement des statistiques et de la documentation nécessaires à l'activité du bureau ;

— l'établissement et l'alimentation d'une rubrique « transports et services auxiliaires » dans le M. O. C. I. et les autres publications de la S. E. D. E. C. ;

— sélection pour le compte du Centre et de l'Action régionale des documents, annuaires et publications diverses concernant les transports et services ;

— préparation des documents nécessaires à l'action de l'Institut de commerce international dans ces matières.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 71.

Augmentation du capital social de la société anonyme française concessionnaire du tunnel routier sous le massif du Mont-Blanc.

Texte. — Est autorisée une souscription de 21 millions de francs de l'Etat à l'augmentation du capital social de la société anonyme française concessionnaire du tunnel routier sous le massif du Mont-Blanc.

Commentaires. — La densité du trafic passant à l'heure actuelle par le tunnel sous le Mont-Blanc a conduit les pouvoirs publics à envisager la construction d'une autoroute d'accès à partir du Genevois. Ce nouvel accès routier, dit « autoroute blanche », non seulement permettrait de faire face à l'accroissement du trafic entre la Suisse et l'Italie via la France, mais favoriserait également le développement économique du Genevois français et de la haute vallée de l'Arve. Il est apparu que la société concessionnaire du tunnel routier sous le massif du Mont-Blanc était à tous points de vue la mieux placée pour construire et exploiter cette autoroute.

D'après les études effectuées par cette société, le financement de l'ensemble de l'opération, qui se monterait à 230 millions de francs, pourrait être assuré à concurrence de 190 millions de francs par des emprunts garantis par l'Etat et pour 40 millions de francs par une augmentation de capital de la société, augmentation à laquelle l'Etat français, actionnaire à 52,5 %, participerait pour 21 millions de francs. Ces versements seraient étalés sur les exercices 1971 et 1972, l'autoroute devant être entièrement en service en 1975.

Le présent article a pour objet d'autoriser l'Etat à souscrire à cette augmentation de capital ; votre Commission des Finances l'a adopté sans modification.

Article 76.

Cessions de valeurs mobilières.

Texte. — Au troisième alinéa de l'article 16 de la loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964 les mots « ni aux concessions constatées par acte notarié » sont supprimés.

Commentaires. — A l'heure actuelle, toute cession à titre onéreux entre deux personnes morales ou entre une personne morale et une personne physique portant sur la pleine propriété de valeurs mobilières admises à la cote officielle des bourses de valeurs ou figurant au relevé quotidien des valeurs non admises à la cote doit être effectuée en principe par l'intermédiaire d'un agent de change. Toutefois, ce principe connaît quelques exceptions. Notamment, aux termes de l'article 16 de la loi du 23 décembre 1964, il est prévu que ces cessions peuvent être constatées simplement par acte notarié.

Or, cette dernière disposition s'est révélée à l'expérience fâcheuse. En effet, par le moyen d'une cession par-devant notaire, d'importants paquets d'actions ont pu être ainsi cédés d'une manière semi-clandestine et à des cours très supérieurs à ceux pratiqués en bourse. De ce fait, les autres actionnaires désireux de céder leurs titres n'ont pu bénéficier de ces cours et le libre jeu de l'offre et de la demande sur le marché financier a été complètement faussé.

Dans ces conditions, il est proposé de supprimer la possibilité de cession par acte notarié.

Votre Commission des Finances a adopté le présent article.